

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Législature 2020 – 2025**

**Procès-verbal**

**de la séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 20h00**

Mme Sylviane COVER,  
Présidente



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024  
20h00 - Salle du Conseil municipal

2020 - 2025

## PROCÈS-VERBAL

41

Présents	Mme Sylviane COVER (MCG), Présidente, M. Claude ANGELOZ (ALTERNATIVE), M. Nicolas AUBERT (INDÉPENDANT), M. Patrick ARNOLDI (VERT.E.S), M. Denis AZIRI (VERT.E.S), M. Pierre BLEIKER (VERT.E.S), Mme Gladys Acosta BRANDRUP (SOCIALISTES), M. Cédric BRINER (VERT.E.S), M. Gilles-Olivier BRON (PLR), M. Nicola D'AMICO (SOCIALISTES), Mme Clarisse DI ROSA (VERT.E.S), Mme Céline FORNEY (SOCIALISTES), Mme Maria GAULIN (ALTERNATIVE), M. Wahba GHALY (SOCIALISTES), M. José Manuel GOMES DE ALMEIDA (UDC), M. Anton JEKER (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), M. Thibaut JOTTERAND (SOCIALISTES), M. David JUNGO RODRIGUEZ (VERT.E.S), Mme Barbara LANZILAO (VERT.E.S), M. Pablo MARIN (SOCIALISTES), M. Johan MARTENS (SOCIALISTES), Mme Leïla MÜLLER (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), M. Howard NOBS (UDC), M. Michel RENAUD (MCG), Mme Ana ROCH (MCG), Mme Eylem TAS POLAT (SOCIALISTES), M. Dominique VUILLEUMIER (MCG), M. Rexhai XHELADINI (SOCIALISTES), Conseillers municipaux
Excusés	Mme Vida AHMARI (ALTERNATIVE), M. Thierry CERUTTI (MCG), Mme Diane GRABER (PLR), M. Yves MAGNIN (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), M. Rinor METUSHI (PLR), Mme Marie-Rose MILANO (SOCIALISTES), M. Daniel NOËL (UDC), M. Christophe RUSSI (INDÉPENDANT), Mme Elisabeth SANTI (SOCIALISTES), Conseillers municipaux
Assistent	M. Martin STAUB (SOCIALISTES), Maire, MM. Gian-Reto AGRAMUNT (PLR) et Mathias BUSCHBECK (VERT.E.S), Conseillers administratifs, M. Michel BUERGISSER, Secrétaire général, Mmes Marie-Christine HASSLER-BEZZOLI et Nastassia LECOCQ, secrétaires

### Ordre du jour

<b>SÉANCE PUBLIQUE : 20H00</b>	<b>3</b>
1. <b>PRESTATION DE SERMENT DE M. ANTON JEKER, CONSEILLER MUNICIPAL, EN REMPLACEMENT DE MME ANABELA FRAGA, DÉMISSIONNAIRE</b>	<b>4</b>
2. <b>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024</b>	<b>4</b>
3. <b>COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>5</b>
4. <b>COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF</b>	<b>6</b>
5. <b>ÉLECTION DU-DE LA SUPPLÉANT-E DU GROUPE LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX AU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE RESTANT DE L'ANNÉE 2024-2025</b>	<b>7</b>
6. <b>RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION</b>	<b>8</b>
6.A) <b>UNE POLITIQUE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE ! UNE VRAIE ! (M 336 – 24.03) (M. JOTTERAND, RAPPORTEUR)</b>	<b>8</b>
7. <b>RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ</b>	<b>12</b>
7.A) <b>PRÉSENTATION DE L'ESSAI PILOTE DE RADAR ANTIBRUIT À GENÈVE (M. BLEIKER, RAPPORTEUR D'INFORMATION)</b>	<b>12</b>
8. <b>RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE, JEUNESSE ET ENFANCE</b>	<b>14</b>
8.A) <b>FONCTIONNEMENT DE L'AIDE HUMANITAIRE (M. MARTENS, RAPPORTEUR D'INFORMATION)</b>	<b>14</b>
9. <b>RAPPORTS DE LA COMMISSION DU GÉNIE CIVIL ET DES ÉQUIPEMENTS</b>	<b>17</b>
9.A) <b>CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 5'400'000.00 DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DU COIN-DE-TERRE (SÉQUENCE ROUTE DE MEYRIN – AVENUE DE CROZET) ET À LA MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR ÉLARGI À L'AVENUE DE CROZET (DA 375 – 24.09) (M. MARIN, RAPPORTEUR DE MAJORITÉ, ET M. BRON, RAPPORTEUR DE MINORITÉ)</b>	<b>17</b>
9.B) <b>POUR L'EXTENSION DU DISPOSITIF DE L'UNITÉ PRÉAUX VERNIER AUX PARCS PUBLICS DE LA COMMUNE (M 349 – 24.04) (M. BRON, RAPPORTEUR)</b>	<b>25</b>

9.C)	BOUCLLEMENTS DE CRÉDITS DIVERS (DA 318 A – 18.05 CRÉDIT BRUT DE CHF 200'000.00 DESTINÉ AU RENOUELEMENT ET À LA SÉCURISATION DES PLACES DE JEUX / DA 497 – 19.12 CRÉDIT BRUT DE CHF 662'000.00 DESTINÉ AU RENOUELEMENT ET À LA SÉCURISATION DES PLACES DE JEUX – 2 <sup>E</sup> ÉTAPE / DA 067 – 21.02 CRÉDIT BRUT DE CHF 123'000.00 DESTINÉ À L'AMÉNAGEMENT ET À LA POSE D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE AU CHEMIN DU MOULIN-DES-FRÈRES) (M. CERUTTI, RAPPORTEUR D'INFORMATION)	27
<b>10.</b>	<b>PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>28</b>
<b>11.</b>	<b>PÉTITIONS</b>	<b>28</b>
<b>12.</b>	<b>PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF</b>	<b>29</b>
12.A)	CRÉDIT BRUT DE CHF 200'000.00 TTC DESTINÉ AU RENOUELEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ÉNERGIVORE DANS LES PASSAGES SOUS-VOIES DES AVANCHETS (DA 384 – 24.10)	29
12.B)	CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 45'605'078.00 POUR LA COMPTABILISATION D'AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES EN 2024 (DA 385 – 24.10)	30
12.C)	CRÉDIT DE CHF 935'100.00 POUR L'ACHAT D'UN CAMION MULTILIFT ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ D'UNE GRUE (DA 386 – 24.10)	32
<b>13.</b>	<b>PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF</b>	<b>33</b>
<b>14.</b>	<b>MOTIONS</b>	<b>33</b>
14.A)	POUR UNE VISIBILITÉ DE NOS COMMERÇANTS (TOTEMS) (M. ANGELOZ) (M 387 – 24.10)	33
14.B)	POUR UN GUICHET DES MOBILITÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL (M. BLEIKER, MMES DI ROSA ET LANZILAO, MM. ARNOLDI ET BRINER) (M 389 – 24.10)	35
14.C)	POUR LA CRÉATION D'UN DISPOSITIF DE SANTÉ DE PROXIMITÉ (M. JOTTERAND, MMES FORNEY, MILANO, SANTI ET TAS POLAT, MM. GHALY, MARTENS ET XHELADINI) (R 388 – 24.10)	36
<b>15.</b>	<b>RÉSOLUTIONS</b>	<b>40</b>
15.A)	MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2020 – 2025 (R 388 – 24.10)	40
15.B)	RÉCOLTE DE SIGNATURES POUR RÉFÉRENDUMS RÉMUNÉRÉES (M. MARTENS, MMES FORNEY ET SANTI, MM. ARNOLDI, AZIRI, BRINER, BLEIKER, JUNGO RODRIGUEZ, MARIN ET XHELADINI) (R 391 – 24.10)	41
<b>16.</b>	<b>INTERPELLATIONS</b>	<b>45</b>
<b>17.</b>	<b>NOMINATION DES PRÉSIDENT-E-S, VICE-PRÉSIDENT-E-S ET SUPPLÉANT-E-S DES LOCAUX DE VOTE POUR L'ANNÉE 2025</b>	<b>45</b>
<b>18.</b>	<b>QUESTIONS ÉCRITES</b>	<b>46</b>
18.A)	DES CAMIONS ÉLECTRIQUES AVEC NOS PRESTATAIRES (QE 392 – 24.10) (M. BRINER)	46
18.B)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 371 – 24.06 « STADE DU FC AVANCHET – VANDALISME » (QE 371 A – 24.10)	46
18.C)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 372 – 24.06 « TOURISME À VERNIER » (QE 372 A – 24.10)	48
18.D)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 381 – 24.09 « DANS L'ENFER DES CYCLISTES ? » (QE 381 A – 24.10)	49
<b>19.</b>	<b>QUESTIONS ORALES</b>	<b>51</b>

**SÉANCE PUBLIQUE : 20H00**

La séance publique est ouverte sous la présidence de Mme Sylviane COVER.

**Mme COVER, Présidente** : bonsoir, veuillez prendre place, s'il vous plaît. Il est 20h00.

Avez-vous toutes et tous inséré la carte à votre nom dans votre micro ?

Je vous informe que les listes pour la nomination des Président-e-s, Vice-Président-e-s, et Suppléant-e-s des locaux de vote pour l'année 2025 vont passer dans les rangs et qu'elles seront votées au point 17) de l'ordre du jour.

Celles et ceux dont le nom figure sur l'une ou l'autre de ces listes sont prié-e-s de vérifier que leurs coordonnées sont exactes, puis de les signer.

Merci.

Y a-t-il des excusés ?

Mme MÜLLER, vous avez la parole.

**Mme MÜLLER** : merci Mme la Présidente.

Le groupe LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX excuse M. MAGNIN.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. GOMES DE ALMEIDA, vous avez la parole.

**M. GOMES DE ALMEIDA** : merci.

M. Daniel NOËL est en vacances en Italie. Je vous prie de bien vouloir l'excuser.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. BRON, vous avez la parole.

**M. BRON** : merci Mme la Présidente.

J'aimerais excuser les absences de Mme GRABER et de M. METUSHI.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. RENAUD, vous avez la parole.

**M. RENAUD** : merci.

J'excuse Mme ROCH, qui aura du retard.

**Mme COVER, Présidente** : M. JOTTERAND.

**M. JOTTERAND** : je vous prie d'excuser l'absence de Mmes MILANO et SANTI.

**Mme COVER, Présidente** : c'est noté.

Nous pouvons passer au point 1) de l'ordre du jour.

## 1. PRESTATION DE SERMENT DE M. ANTON JEKER, CONSEILLER MUNICIPAL, EN REMPLACEMENT DE MME ANABELA FRAGA, DÉMISSIONNAIRE

---

**Mme COVER, Présidente** : nous passons à la prestation de serment de M. Anton JEKER, qui nous rejoint en tant que Conseiller municipal, en remplacement de Mme Anabela FRAGA, démissionnaire.

L'épouse de M. JEKER aimerait prendre une photo pendant la prestation de serment. Y a-t-il une opposition ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous demande de vous lever pour cette prestation de serment.

*L'assemblée se lève.*

**Mme COVER, Présidente** : il est d'usage, avant d'entrer en fonction, que les Conseillères et Conseillers municipaux prêtent serment.

M. Anton JEKER, à la lecture de la formule du serment, vous voudrez bien lever la main droite et dire « je le jure » ou « je le promets ».

*La Présidente lit la formule du serment. À l'appel de son nom, M. JEKER lève la main droite et dit « je le jure ».*

**Mme COVER, Présidente** : je vous remercie M. JEKER. Nous prenons acte de votre serment.

Je vous souhaite la bienvenue au sein de cet hémicycle.

*L'assemblée applaudit, puis se rassied.*

**Mme COVER, Présidente** : nous pouvons donc passer au point 2 de l'ordre du jour.

## 2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024

---

**Mme COVER, Présidente** : y a-t-il des remarques ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 3 septembre 2024 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**Le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2024 est accepté par 25 OUI, soit à l'unanimité.**

**Mme COVER, Présidente** : nous pouvons passer au point 3) de l'ordre du jour.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Mme COVER, Présidente** : le 16 septembre dernier, j'ai reçu un courriel de Mme Anabela FRAGA annonçant sa démission du Conseil municipal avec effet immédiat.

M. ANGELOZ, vous avez la parole.

**M. ANGELOZ** : j'aimerais la lecture de ce courriel.

**Mme COVER, Présidente** : M. le Secrétaire, vous avez la parole.

**M. BRON, Secrétaire** : il s'agit du mail reçu le 16 septembre 2024 de la part de Mme Anabela FRAGA.

*Objet : démission*

*Monsieur le Secrétaire général,  
Madame la Présidente,  
Mesdames,*

*Je vous écris ce jour afin de vous faire part de ma décision de démissionner de mon siège de Conseillère municipale, et ce à partir de ce jour.*

*Je tiens à remercier l'ensemble de l'administration pour son assistance pendant mon année de présidence qui fut une magnifique expérience.*

*Je remercie également l'ensemble du Conseil municipal pour l'expérience enrichissante.*

*À tous, mes vœux les plus sincères de succès.*

*Anabela FRAGA*

**Mme COVER, Présidente** : merci M. le Secrétaire.

Nous avons toutes et tous reçu une invitation du Service de la culture et de la communication à la soirée d'accueil des nouveaux habitants du 7 octobre 2024 à 19h00. Je m'y rendrai.

J'ai le plaisir de vous informer que MM. MARIN et MARTENS ont défendu, à la pétanque, les couleurs de la Commune lors du tournoi des élus du 14 septembre dernier.

*Applaudissements de l'assemblée.*

**Mme COVER, Présidente** : je vais annoncer le résultat. Vous êtes arrivés derniers, mais vous ferez mieux l'année prochaine !

Nous avons toutes et tous reçu une invitation du Service de la culture et de la communication à la soirée en l'honneur des personnes nouvellement naturalisées du 17 octobre 2024 à 19h00. Absente de Genève cette semaine-là, je me suis excusée et j'ai annoncé au service que MM. ANGELOZ, BRON et MARTENS représenteront à cette occasion le Bureau du Conseil municipal.

J'ai reçu un courriel de M. Wahba GHALY, Conseiller municipal, me remerciant, au nom de l'ensemble des participants, pour l'organisation de la sortie du Conseil municipal du 21 septembre dernier.

Merci beaucoup.

Nous pouvons passer au point 4) de l'ordre du jour.

*Arrivée de M. AUBERT à 20h07.*

#### **4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

**Mme COVER, Présidente** : M. le Maire, vous avez la parole.

**M. STAUB, Maire** : merci Mme la Présidente.

Comme nous avons eu l'occasion de vous le dire, nous vous remercions encore vivement pour la journée que vous avez organisée dans le cadre de votre présidence.

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

##### **1 Population et chômage**

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont toujours celles du mois de juin 2024. Pour mémoire, elles font état d'une population de 37'738 habitantes et habitants (en diminution de 8 personnes par rapport au trimestre précédent).

Quant au chômage<sup>1</sup>, la Commune comptait 823 chômeur-euse-s à fin août 2024 contre 796 à fin juillet 2024, soit une augmentation de 27 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 394 contre 416 à fin juillet 2024, soit une diminution de 22 personnes.

---

<sup>1</sup> Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.



Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'217 à fin août 2024 contre 1'212 à fin juillet 2024, soit une augmentation de 5 personnes.

## 2 FC Avanchet-Sport

La situation du FC Avanchet-Sport préoccupe bon nombre de personnes, et c'est à raison !

Nous avons alerté votre Conseil en juin dernier en marge de la question écrite de M. RUSSI, à laquelle une réponse est apportée dans la séance de ce jour. L'interpellation de M. AUBERT m'a permis d'apporter des précisions complémentaires sur la situation du club et les difficultés de gestion du comité, qui ne remplit notamment pas ses obligations envers la Commune.

Comme nous nous y étions engagés, j'ai eu l'occasion lors de la séance de la commission des sports du 25 septembre, c'était la semaine dernière, d'informer plus amplement les commissaires. Je crois avoir pu démontrer aux commissaires des sports que la situation du FC Avanchet-Sport, pour préoccupante qu'elle puisse être, ne doit pas être un sujet de discorde politique.

Par souci de complétude, je tiens à dire que le Conseil administratif examinera avec attention toutes les pistes permettant de s'assurer que les deniers publics ont été utilisés à bon escient et que la gestion du club ne compromette pas l'avenir du club.

## 3 ACG – Évolution du GIAP

Comme vous le savez, la demande en matière parascolaire est en augmentation importante et constante. Il accueille aujourd'hui 29'000 enfants, contre 4'000 à sa fondation, encadrés par 2'200 collaboratrices et collaborateurs sur 137 lieux. Dans ce contexte, le GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire) a déployé d'intenses efforts pour améliorer la structure, en la renforçant, de façon à absorber la croissance tout en offrant de meilleures réponses aux parents. Ces changements ont un coût (env. CHF 12 millions de plus par année à terme) ; dans son Assemblée générale ordinaire de samedi dernier, les communes ont validé un accord permettant de financer ces améliorations nécessaires.

**M. STAUB, Maire** : Madame la Présidente, j'en ai terminé avec ces communications.

**Mme COVER, Présidente** : merci beaucoup.

Nous pouvons passer au point 5) de l'ordre du jour.

## 5. ÉLECTION DU-DE LA SUPPLÉANT-E DU GROUPE LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX AU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE RESTANT DE L'ANNÉE 2024-2025

---

**Mme COVER, Présidente** : avez-vous des propositions ?

M. VUILLEUMIER, vous avez la parole.

**M. VUILLEUMIER** : Mme la Présidente, je vous prie de bien vouloir m'excuser de vous interrompre.

C'est pour vous annoncer que M. CERUTTI vient de s'excuser. Il ne sera pas présent ce soir. J'ai reçu son message à 20h07.

**Mme COVER, Présidente** : merci M. VUILLEUMIER.

M. JEKER, vous avez la parole.

**M. JEKER** : merci Mme la Présidente.

Notre groupe propose ma collègue, Mme Leïla MÜLLER, comme Suppléante.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

Nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent l'élection de Mme Leïla MÜLLER comme Suppléante au Bureau votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**L'élection de Mme Leïla MÜLLER comme Suppléante au Bureau est acceptée par 26 OUI (9 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 3 MCG, y compris la Présidente, 2 ALTERNATIVE, 1 PLR, 2 UDC, 1 I) et 1 abstention (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).**

*L'assemblée applaudit.*

**Mme COVER, Présidente** : nous passons au point 6) de l'ordre du jour.

*Arrivée de Mme ROCH à 20h14.*

## **6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION**

---

### **6.A) UNE POLITIQUE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE ! UNE VRAIE ! (M 336 – 24.03) (M. JOTTERAND, RAPPORTEUR)**

---

*Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration des 20 août et  
11 septembre 2024*

*Rapporteur : Thibaut JOTTERAND*

*M 336 - 24.03 UNE POLITIQUE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE ! UNE VRAIE !*

*Séance du 20 août 2024*

*Le motionnaire (Indépendant) présente son texte en prenant pour exemple la commune de Meyrin et en souhaitant plus d'informations sur le dialogue entre la Commune et la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI).*

*M. GUTIERREZ, chargé des relations économiques, présente le travail de promotion économique effectué par l'Administration ainsi que les enjeux principaux de la tâche : des facteurs particuliers attirent les entreprises (par exemple proximité de l'aéroport ou disponibilité de terrains), mais sont peu dépendants de la volonté d'une commune.*

*Parmi ses occupations figurent l'information et la sensibilisation des entreprises, le rôle d'intermédiaire entre les domaines institutionnels (commune, canton et autres) et entrepreneurial. Il a également pour rôle de mettre en lien les divers acteurs, notamment pour les chercheurs d'emploi, ou encore de facilitation des entreprises qui souhaiteraient s'installer.*

*Le chargé des relations économiques présente aussi ses autres tâches et les divers interlocuteurs qu'il est amené à rencontrer.*

*Un point important est clarifié : les communes n'ont qu'une importance relative pour l'implantation d'entreprises sur leur territoire. D'autres acteurs et facteurs ont un poids plus conséquent. Les communes sont également tributaires de leur urbanisation passée et de leur développement foncier. Des communes qui comptent de nombreuses entreprises de taille, comme Meyrin et Plan-les-Ouates, ont pu profiter d'opportunités foncières inexistantes sur notre territoire, sans parler de densités de population fort différentes.*

*Quelques précisions sont apportées sur demande du Président (LE CENTRE-VL). Le Conseiller administratif, M. AGRAMUNT, relève un renforcement de l'attractivité de Vernier depuis l'accord de l'OCDE pour un taux d'imposition des entreprises à 15%. Il souligne aussi le fait que la FTI est propriétaire de nombreux terrains et a donc un pouvoir décisionnaire important quant à l'établissement d'entreprises. Il confirme encore que le Conseil administratif est en relation régulière avec la FTI et le Département de l'économie et de l'emploi (DEE) de l'État de Genève. Il informe par ailleurs que le Conseil administratif veille, dans la mesure des possibilités, à éviter l'implantation d'entreprises qui apporteraient des nuisances à la Commune. Enfin, il considère que les actions actuelles de promotion et de relations économiques sont utiles et conviennent ainsi.*

*Un commissaire (SOC) souhaite que le motionnaire précise ce que demande son texte, notamment en matière budgétaire, étant donné qu'un éventuel renforcement de la promotion économique aurait un coût : le motionnaire considère que la promotion économique mériterait une augmentation des dépenses en termes de ressources humaines.*

*À la suite d'une demande d'informations supplémentaires pour avoir une meilleure idée de la situation et de l'implantation des entreprises à Vernier, la proposition est mise au vote.*

**La demande d'informations supplémentaires est acceptée par 9 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 UDC) et 1 abstention (1 PLR).**

Séance du 11 septembre 2024

*Après une brève présentation de l'évolution de la désormais supprimée taxe professionnelle communale par M. GUTIERREZ, un commissaire (PLR) estime que cette motion n'est pas nécessaire et que les ressources humaines dédiées à la promotion économique sont plus que suffisantes, et que le reste des considérations relèvent du domaine cantonal.*

*Un commissaire (SOC) estime que cette motion n'a pas montré son utilité et que le travail effectué par l'Administration y répond déjà.*

*Un commissaire (VERT.E.S) s'interroge sur l'installation d'entreprises et mentionne à titre d'exemple la possibilité d'attirer un commerce de cycles à l'Étang à la place de celui qui va disparaître. Le Conseiller administratif, M. AGRAMUNT, répond que la Commune ne peut pas agir sur ce qui relève du domaine privé. M. GUTIERREZ ajoute qu'il arrive cependant que des entreprises l'approchent pour des mises en relation.*

*M. GUTIERREZ revient sur le thème des surfaces disponibles en indiquant que, actuellement, le taux de vacance de surfaces de bureaux à Vernier est de 16,5%, que les magasins et arcades comptent environ 13'000 m2 libres et que les locaux industriels ou artisanaux en comptent 10'000 m2. Concernant les terrains disponibles, ils sont inexistantes selon la FTI. Un commissaire (MCG) s'étonne de cet état des lieux fourni par la FTI et souligne son mécontentement face aux agissements de cette dernière. De même, un commissaire (UDC) regrette l'installation récurrente d'entreprises indésirables comme la Sablière du Cannelet. Le Conseiller administratif souligne que la Commune n'était pas favorable à cette installation.*

**Vote : la motion M 336 - 24.03, Une politique de promotion économique ! Une vraie !, est refusée par 7 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR) et 3 abstentions (2 MCG et 1 UDC).**

**Mme COVER, Présidente** : M. JOTTERAND, vous étiez rapporteur. Avez-vous quelque chose à ajouter ? Cela ne semble pas être le cas.

Cette motion a été acceptée en commission par 9 OUI et 1 abstention.

M. NOBS, vous avez la parole.

**M. NOBS** : merci Mme la Présidente.

Je n'ai pas rédigé le rapport de la commission, mais je crois que si j'avais été amené à le faire, j'aurais pu le résumer de manière assez synthétique en relevant l'objection omniprésente soulevée par notre Administration, à tort ou à raison ; c'est vous qui verrez.

Notre Administration a dit, en gros, que nous ne pouvons plus rien faire, que les entreprises viennent pratiquement à Vernier par hasard, en fonction de disponibilités foncières ou pour des raisons logistiques. Autrement dit, laissons le Grand Architecte de l'univers faire son œuvre et nous verrons bien ce qu'il nous arrive.

Sur le fond – cela a été relevé – les invites de la motion sont un peu éculées. Chaque parti a déposé des textes similaires poursuivant les mêmes objectifs auxquels nous adhérons tous.

Pour ma part, la troisième invite du texte pourrait être sauvée. C'est une invite dont la logique est quelque peu inversée.

Au lieu de faire le nécessaire pour promouvoir la destination « Vernier », on demande de mieux développer Vernier dans le cadre du dialogue avec la FTI.

Cela suppose de faire un tri, d'oser dire non à des entreprises qui n'apportent aucune plus-value à Vernier, pour que notre Commune ne soit plus le pôle poubelle du Canton.

Je crois qu'ici, dans cette salle, personne n'aimerait avoir à lire une telle réponse du Conseil d'État.

Pour la référence, c'était la question urgente écrite 1854, où le Conseil d'État a indiqué avoir accompagné la Sablière du Cannelet pour son projet d'implantation en collaboration active avec la Commune de Vernier.

C'est tout le paradoxe passé et actuel de notre Commune. Nous nous voyons imposer toutes sortes d'installations, d'entreprises génératrices de nuisances que personne ne veut.

Malheureusement, nos représentants dans les conseils de fondation, comme la FTI, ou dans les conseils d'administration ne peuvent ou ne veulent rien y faire.

On se souvient encore que notre ancien Vice-Président à l'Hospice général a contribué à l'implantation d'un centre pour requérants mineurs non accompagnés à Aïre.

J'en ai terminé, Mme la Présidente.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. MARTENS, vous avez la parole.

**M. MARTENS** : merci Mme la Présidente.

Veillez m'excuser, Mme la Présidente, je voulais juste vous corriger.

Vous avez lu le début du rapport, avec le vote positif concernant la demande d'informations complémentaires, mais en fait la motion a été refusée par 7 NON et 3 abstentions en commission.

**Mme COVER, Présidente** : merci. J'ai vu. Excusez-moi.

M. AUBERT, vous avez la parole.

**M. AUBERT** : merci Mme la Présidente.

En écrivant cette motion, je ne me faisais pas beaucoup d'illusions sur son sort, connaissant un peu l'historique et les intentions des uns et des autres.

Un chiffre qui résume bien cela et qui a été donné en commission par M. GUTIERREZ, c'est 90-10.

90% de promotion endogène, c'est-à-dire la promotion en interne ; c'est l'existant. Et seulement 10% de promotion à l'externe, donc de vraie promotion.

Avec un tel ratio, on ne bouge pas.

À travers les discussions, à travers le texte, ma foi, on constate bien que le Conseil administratif ne veut pas faire de promotion économique.

Domage.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

Y a-t-il encore une demande de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

M. le Secrétaire, pouvez-vous lire les invites ?

**M. BRON, Secrétaire** :

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier*

***invite le Conseil administratif :***

- 1 à renforcer notre équipe de relations économiques ;
- 2 à intensifier la politique promotionnelle économique de notre commune (création forum économique, campagne marketing, etc...) ;

- 3 à intensifier le dialogue entre la commune et la FTI, afin de mieux développer nos zones industrielles ;
- 4 à intensifier nos échanges et nos contacts auprès du Département de l'économie et de l'emploi (DEE) afin de promouvoir notre commune.

**Mme COVER, Présidente** : merci M. le Secrétaire.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la motion M 336 – 24.03 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**La motion M 336 – 24.03, Une politique de promotion économique ! Une vraie !, est refusée par 24 NON (9 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 3 MCG, 2 ALTERNATIVE, 1 PLR), 1 OUI (1 I) et 2 abstentions (2 UDC).**

**Mme COVER, Présidente** : nous passons au point 7) de l'ordre du jour.

## **7. RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ**

---

### **7.A) PRÉSENTATION DE L'ESSAI PILOTE DE RADAR ANTIBRUIT À GENÈVE (M. BLEIKER, RAPPORTEUR D'INFORMATION)**

---

*Rapport d'information de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de mobilité  
du 28 août 2024*

*Rapporteur d'information : Pierre BLEIKER*

#### **PRÉSENTATION DE L'ESSAI PILOTE DE RADAR ANTIBRUIT À GENÈVE**

*Après un bref rappel par M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, des enjeux de la lutte contre le bruit en général et du bruit routier à Vernier, Mmes STAUB-SPORRI et BAILLON, du Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), passent à la présentation des résultats de ce projet pilote. Vernier était volontaire pour accueillir ce dispositif en test le long de l'avenue de l'Ain. Le SABRA a déployé un radar français HYDRE pour tester son efficacité technique le long de cette rue, mais aussi dans 3 autres lieux sur le canton de Genève choisis en fonction de leur typologie (2 zones 30 km/h et une route à 50 km/h en centre-ville). Ce dispositif permet de repérer les bruits excessifs causés par un mauvais comportement du conducteur (accélération violente, véhicule trafiqué, etc.), indépendamment du bruit généré par la route elle-même (vitesse autorisée, état de la chaussée, etc.).*

*Le système HYDRE permet de distinguer le bruit ambiant du pic sonore causé par un véhicule, il enregistre une vidéo, prend des clichés, reconnaît et extrait les numéros d'immatriculation et note aussi le niveau sonore du pic exprimé en dB.*

Le but de ce projet pilote était de répondre à 5 questions, dont voici les résultats :

- 1. Peut-on envisager une même valeur seuil pour différentes situations et différents types de véhicules ?** Il n'y a pas de différence systématique entre les situations (30, 50 et 60 km/h) ni entre les types de véhicules. Le rapport préconise donc d'utiliser une valeur unique, ce qui simplifierait la législation.
- 2. Est-ce que les véhicules bruyants sont identifiés et reconnaissables ?** Oui, le véhicule le plus bruyant est reconnu et identifiable. L'enregistrement permet un contrôle ultérieur par un opérateur, comme les radars de vitesse.
- 3. Est-ce que le système fait une erreur de reconnaissance pour une catégorie ?** Non, les catégories de véhicules sont reconnues et l'enregistrement permet le contrôle ultérieur.
- 4. Est-ce possible d'identifier les numéros d'immatriculation ?** Oui, les numéros étaient reconnaissables. L'enregistrement permet le contrôle ultérieur.
- 5. Est-ce que le système permet une économie de ressources pour le contrôle par l'autorité ?** Oui. Comme pour les radars de vitesse, un contrôle ultérieur est nécessaire avec les radars antibruit pour 0.7% des véhicules avec 82 dB. Le radar permet de contrôler 10'000 véhicules/jour sans personnel, contrairement à la Police qui peut contrôler environ 125 véhicules/jour avec 20 agents en service. Le radar est donc plus efficient.

Concernant les constatations faites à l'avenue de l'Ain, sur 38'000 véhicules/jour : 1,5% des passages déclenchent le radar à 80 dB, 1,2% à 82 dB et 0.5% à 85 dB ; 22% des événements détectés étaient dus à des voitures, 63% à des deux-roues, 2% à des bus et 14% à des camions. Le comportement de 90% des conducteurs de deux-roues qui ont fréquenté ce tronçon est adéquat. Seuls 10% posent problème. Par comparaison, seul 1% des passages à la rue de Lyon déclenche le radar.

Aux questions d'un commissaire (PLR), Mme STAUB-SPORRI répond que 80 dB correspond au bruit d'un bar très fréquenté avec musique. Concernant le bruit routier en général, la diminution de la vitesse à 30 km/h donne de bons résultats, en revanche la différence est très minime entre 60 et 50 km/h. La diminution à 30 km/h oblige les conducteurs à avoir une conduite plus constante et contribue à la diminution des pics de bruit, objet de cette étude. Elle explique que pour l'une des zones 30 km/h, le radar a été placé en sortie de dos d'âne et dans la chicane. Il est donc possible que les pics soient liés à la réaccélération, mais cela n'a pas été vérifié dans ce projet pilote.

Un commissaire (SOC) relève que les conditions météorologiques peuvent grandement influencer sur le bruit routier (neige, pluie) et il demande si le système permet de passer outre cette différence. Il se pose la même question concernant la musique dans les véhicules. Mme BAILLON précise que si une chaussée humide augmente le niveau sonore des véhicules, le cadre de la mesure du radar Hydre est de détecter des conduites bruyantes. Le bruit de la musique est suffisamment caractéristique pour être séparé. Mme STAUB-SPORRI ajoute qu'il faut distinguer le bruit basal issu du trafic normal habituel sur l'axe concerné des pics de bruit dus à des comportements routiers non appropriés. En cas de pluie, le bruit basal va augmenter mais les pics vont ressortir.

Un commissaire (ALTERNATIVE) relève la proportion importante de motos repérée par le radar. Selon ses informations, les Députés cantonaux seraient pour une limite à 82 dB. Il demande donc si les cantons pourront décider de leurs seuils. De plus, il aimerait savoir si les radars seront étalonnés régulièrement et si une tolérance sera appliquée comme pour les radars de vitesse. Pour finir, il demande si des tests ont eu lieu de nuit.

Mme STAUB-SPORRI indique que la base légale sera fédérale, que les tests ont eu lieu 24h/24 durant la période, que l'homologation des radars antibruit est en cours en France, et que le système que notre pays choisira devra être homologué et régulièrement étalonné. Pour le reste, elle ne peut pas encore donner de réponse.

Un commissaire (UDC) demande si le système testé peut faire la différence entre le bruit des avions et les pics de bruit routier. Il souligne aussi l'importance de la pose de revêtement phonoabsorbant et demande si toutes les chaussées de la Commune en sont équipées. Enfin, il aimerait connaître le coût de l'installation des radars.

*Mme STAUB-SPORRI répond que le radar devrait faire cette distinction grâce à la triangulation, mais il n'a pas été testé dans ces conditions. Au niveau des coûts, elle ne peut pas répondre. Concernant le revêtement, elle indique qu'il s'agit de l'une des premières mesures pour lutter contre le bruit routier basal. À ce niveau, le Canton vient de publier son premier plan de lutte contre le bruit, avec comme mesure importante de privilégier la pose de revêtement phonoabsorbant dans tous les cas, même si ce dernier est moins durable et perd en efficacité avec le temps.*

*M. BUSCHBECK renchérit en rappelant que la Ville de Vernier est l'une des premières à avoir déjà changé tous les revêtements de son réseau routier communal.*

*Un commissaire (SOC) croit comprendre que le système permet de repérer les véhicules qui font trop de bruit de manière continue. Lorsque Mme STAUB-SPORRI lui répond que les pics de bruit sont en très grande majorité dus au comportement du conducteur et non au modèle de véhicule, il souligne les différences entre une marque de moto ou une autre, et demande s'il existe une norme.*

*Mme STAUB-SPORRI lui répond que tous les véhicules doivent être homologués pour pouvoir circuler, et qu'effectivement certains d'entre eux sont plus bruyants, dépassant 80 dB, mais qu'il s'agit d'un autre combat à mener.*

*Un commissaire (VERT.E.S) demande si ces radars ne vont pas créer une discrimination envers les personnes aux revenus faibles, qui ne peuvent pas acheter des véhicules neufs donc moins bruyants.*

*Mme STAUB-SPORRI explique que l'un des buts du test était justement de s'assurer qu'il n'y ait pas une détection systématique de certains véhicules, ce qui n'est pas le cas. De plus, en France, le législateur a décidé d'exclure les véhicules les plus anciens des normes et que nous pourrions opter pour la même solution.*

*Pour terminer, M. BUSCHBECK se dit très satisfait de ce test, qui démontre que seul 1% des véhicules sont repérés, ce qui représente tout de même 200 à 400 bolides par jour. De plus, il souligne la différence entre le bruit routier des pics causés par le comportement de certains conducteurs. Il indique aussi que ce sera au Canton de décider de l'emplacement des radars une fois ces derniers homologués, et qu'il faudra attendre la base légale adoptée après consultation des communes.*

**Mme COVER, Présidente** : M. BLEIKER, vous étiez rapporteur d'information. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

**M. BLEIKER** : non, Mme la Présidente.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

Nous passons au point 8) de l'ordre du jour.

## **8. RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE, JEUNESSE ET ENFANCE**

---

### **8.A) FONCTIONNEMENT DE L'AIDE HUMANITAIRE (M. MARTENS, RAPporteur D'INFORMATION)**

---

*Rapport d'information de la commission sociale, jeunesse et enfance du 27 août 2024*

*Rapporteur d'information : Johan MARTENS*



## FONCTIONNEMENT AIDE HUMANITAIRE

*Cette séance est dédiée au fonctionnement de l'aide humanitaire portée par des associations verniolanes. Des frustrations ont été constatées les années précédentes quant à la manière dont se passaient les auditions et il était difficile pour les commissaires d'évaluer la qualité des projets présentés.*

*M. STAUB, Maire, présente une réforme de l'attribution du budget des CHF 20'000.00 destiné à cette aide et le Service de la cohésion sociale (ci-après SCS) a dû pour cela trouver des solutions comptables. Pour rappel le budget total d'aide humanitaire est de CHF 580'000.00 en 2024, dont CHF 560'000.00 alloués à l'aide aux pays en développement, sont gérés avec l'aide de la Fédération genevoise de coopération (ci-après FGC).*

*Certains Conseillers municipaux se sont aussi demandé si le budget de CHF 8'000.00 pour des subventions extraordinaires, accordées à des associations actives à Genève au niveau de la cohésion sociale, notamment à Vernier, ne pourrait pas être augmenté.*

*Présentation par M. YAPA, assistant administratif au SCS, responsable du traitement administratif et de la coordination de toutes les démarches pour l'aide à la coopération internationale et au développement.*

*Le rôle de l'Administration, défini précédemment, était de préparer les dossiers, d'en faire une première évaluation administrative et d'organiser l'audition des porteurs de projets devant la commission, pour que les commissaires puissent statuer sur une répartition en toute connaissance de cause.*

*Au vu du déroulement, notamment de la lourdeur et de la disparité des auditions pendant les séances, et des frustrations émises par les commissaires, il a considéré que l'exercice avait atteint ses limites et que la répartition des fonds était arbitraire et sans assurance de suivi, tel que celui de la FGC, ce qui pouvait engendrer une grande prise de risque pour l'Administration. Le Service a donc été mandaté pour réfléchir à une solution alternative.*

*Le problème est que les ressources et les compétences à disposition du SCS permettent uniquement une évaluation administrative et budgétaire des dossiers. Les projets retenus et présentés en commission sont donc jugés par des critères assez sommaires. Lors de la séance du mois de décembre 2023, des débats ont eu lieu autour de la qualité et de la pertinence des projets, pour savoir si certains d'entre eux méritaient de recevoir davantage de fonds que d'autres.*

*Diverses alternatives, envisagées pour changer le mode de fonctionnement, ont été écartées :*

- Confier la gestion du fonds résiduel à une autre organisation que la FGC : le SCS n'a pas trouvé d'organisme.*
- Confier l'évaluation des dossiers à un-e expert-e indépendant-e : les coûts d'une telle évaluation sont conséquents (estimés à CHF 1'000.00/dossier). De plus, le mandat donné à ces experts ne va pas aussi loin que celui de la FGC, car les experts ne se rendent pas sur le terrain, contrairement à la FGC.*
- Se limiter au soutien d'un seul dossier par année – Organisation d'un concours dont le lauréat serait le dossier le plus pertinent : il s'avère que la Commune soutient souvent les mêmes dossiers. L'organisation d'un tel concours se voit donc limité dans son impact, étant donné que les associations établies sur le territoire sont limitées.*
- Attendre les évolutions prévues par la FGC – L'élargissement du mandat de la FGC est en cours de discussion. Il est question d'inclure des structures plus petites, ainsi que des associations œuvrant dans d'autres pays que ceux du Sud : il s'agit d'une perspective d'avenir.*
- Renoncer au solde de CHF 20'000.00 du budget en faveur des associations œuvrant de manière locale pour la coopération internationale, au profit d'une autre action, telle que celle de soutenir, via des subventions extraordinaires, les associations œuvrant localement en matière de cohésion sociale.*

*Par la voix de M. KETTENACKER, Chef du Service de la cohésion sociale, le SCS propose une solution mixte qui peut être mise en place immédiatement : le SCS continue d'évaluer les dossiers au niveau administratif, mais de manière plus approfondie et avec des critères objectifs d'évaluation plus poussés, comme cela se fait pour les subventions extraordinaires. Ce mode de soutien mis en place pour les subventions extraordinaires serait appliqué aux demandes de subvention émanant des associations*

*vernioLANES pour la coopération internationale et l'aide au développement. Les projets soutenus seraient présentés annuellement à la commission sociale, jeunesse et enfance. Ces dossiers locaux d'aide à la coopération pourraient être évalués durant le premier semestre. Si l'ensemble des fonds mis à disposition n'est pas dépensé, il pourrait servir à soutenir des actions locales et compléter le budget de CHF 8'000.00 destiné aux subventions extraordinaires. Le SCS participerait aux discussions de la FGC pour tenter de faire évoluer son cadre d'action, d'accepter des projets plus petits et des projets œuvrant dans d'autres régions du monde, afin de donner un mandat global à cet organisme, solution la plus simple et la plus pertinente.*

*Le SCS reçoit environ 300 dossiers par année concernant le budget destiné aux subventions extraordinaires. En revanche, pour l'aide au développement, seules 8 à 10 associations locales sont concernées. Ce sont toujours les mêmes structures qui présentent des projets différents. La prise de décision et l'arbitrage seront donc faits à l'interne du service, par les professionnels, sur des critères objectivés, avec une grille d'analyse qui pourra être communiquée aux commissaires. Les projets retenus annuellement seront présentés en commission. Le non-dépensé pourra être utilisé pour des projets locaux. Les discussions avec la FGC continueront.*

*M. STAUB reconnaît que le mode de fonctionnement actuel n'est pas satisfaisant et engendre des frustrations. L'apport du Conseil municipal est plus important si l'Administration a déjà effectué un gros travail en amont et a pris la responsabilité du choix des projets présentés. Cela fait 5 ans que la Commune cherche une formule adéquate qui permette de recevoir les associations vernioLANES dans de bonnes conditions. Or, à chaque fois, les commissaires ressortaient de ces séances avec des frustrations. La proposition du SCS est de laisser ce service traiter l'ensemble du processus, y compris le choix des dossiers, et de ne présenter qu'une information aux commissaires. L'important pour la commission est de donner des orientations et de faire des propositions budgétaires.*

*La Commune souhaite conserver et renforcer les échanges entre la commission et la FGC, car l'impact des commissaires est plus important à ce niveau-là au vu des sommes engagées.*

*Des commissaires (SOC) soutiennent la proposition du SCS, qui est une solution pragmatique, tout en regrettant que les temps d'échange avec les associations vernioLANES ne fonctionnent pas. Le risque est inhérent au lancement d'un projet et il faut accepter qu'un projet n'aboutisse pas, mais il serait plus sûr que les critères de choix des projets soient plus professionnels, grâce à la présence de critères d'analyse objectifs. Les commissaires n'avaient qu'une heure pour décider de la répartition du budget, sans avoir ces critères objectifs. Concernant le non-dépensé qui viendrait compléter le budget des subventions extraordinaires, il serait dommage qu'il ne soit pas utilisé pour des projets d'aide au développement.*

*Un commissaire (VERT.E.S) comprend que le budget de CHF 20'000.00 serait distribué en fonction de directives émises par les Conseillers municipaux une fois par année. Cela permettrait au SCS de présenter certains projets pour lesquels les commissaires seraient amenés à voter. Il trouve que ce mode de fonctionnement convient parfaitement à la répartition de ce petit montant et souhaite que les porteurs de projets soient informés du nouveau mode de fonctionnement qui va être mis en interne.*

*Pour résumer la proposition du SCS, les dossiers seront examinés en fonction de critères objectivés, pour voir s'ils correspondent à certains standards et s'il est légitime de les subventionner. Ceci permettra un premier tri pour éliminer les dossiers incomplets ou non conformes.*

*Une décision administrative sera ensuite rendue par ledit service et c'est cette décision qui sera présentée annuellement aux membres de la commission. Le service récoltera à ce moment-là les avis et réactions des commissaires qui serviront de directives pour l'année suivante.*

*Ce nouveau mode de fonctionnement va être testé durant un certain laps de temps et amélioré si nécessaire.*

**Mme COVER, Présidente** : M. MARTENS, vous étiez rapporteur d'information. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

**M. MARTENS** : non, Mme la Présidente.

**Mme COVER, Présidente** : nous passons au point 9) de l'ordre du jour.

## 9. RAPPORTS DE LA COMMISSION DU GÉNIE CIVIL ET DES ÉQUIPEMENTS

---

### 9.A) CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 5'400'000.00 DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DU COIN-DE-TERRE (SÉQUENCE ROUTE DE MEYRIN – AVENUE DE CROZET) ET À LA MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR ÉLARGI À L'AVENUE DE CROZET (DA 375 – 24.09) (M. MARIN, RAPPORTEUR DE MAJORITÉ, ET M. BRON, RAPPORTEUR DE MINORITÉ)

---

*Rapport de majorité de la commission du génie civil et des équipements du 10 septembre 2024*

*Rapporteur de majorité : Pablo MARIN*

**DA 375 – 24.09 CRÉDIT D'ÉTUDE DE RÉALISATION DE CHF 5'400'000.00 DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DU COIN-DE-TERRE (SÉQUENCE ROUTE DE MEYRIN – AVENUE DE CROZET) ET À LA MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR ÉLARGI À L'AVENUE DE CROZET**

*La délibération administrative (DA) est présentée par M. LABOURIER, Ingénieur civil – chef de projets au Service de l'aménagement (SAM). La présentation rappelle les grandes lignes du projet tel que décrit dans le texte de la DA. Pour résumer, le projet porte sur deux segments distincts : le chemin du Coin-de-Terre nord (au niveau de l'ancienne église Saint-Pie X), d'une part, et le reste du chemin ainsi que l'avenue de Crozet en direction de l'avenue Edmond-Vaucher, d'autre part. Le premier segment subit actuellement un fort trafic de transit (1'600 véhicules par jour) et ne bénéficie pas d'aménagements satisfaisants pour les riverains (soucis d'accès aux poubelles, îlots de chaleur, risque d'inondations du fait du ruissellement...), ce qui motive ce projet de réfection de façade à façade (création d'espaces verts, arbres en quantité pour recueillir les eaux de pluie et diminuer les îlots de chaleur, aménagement et installation de mobilier urbain propices à la promenade, installation d'arceaux pour le parking des vélos...) et la fermeture du chemin au trafic motorisé. Enfin, les deux segments doivent faire l'objet d'un assainissement du réseau d'évacuation d'eau : ce dernier consiste actuellement en un réseau unitaire en sous-capacité susceptible de provoquer des inondations en cas de fortes pluies. Le projet prévoit l'installation de nouvelles conduites permettant une mise en séparatif du réseau et une augmentation de la capacité totale du réseau pour éviter les débordements et les inondations.*

*L'ensemble des détails techniques, budgétaires, financiers et calendaires figurent dans le texte de la DA, librement accessible et à disposition du public.*

*Un commissaire (MCG) demande si la Police aura également accès au chemin. Il demande également quel montant sera facturé aux privés, étant donné que le crédit est largement subventionné. Enfin, il souhaite savoir pourquoi le crédit soumis à la commission n'est pas le crédit qui sera réellement dépensé par la Ville. M. LABOURIER confirme que la Police aura accès au chemin, au même titre que le SIS et les autres services. Concernant les subventions, elles ne sont versées qu'après réalisation du projet, ce qui*

*implique un financement initial entièrement en mains municipales. La part due par les privés leur est ensuite facturée, étant entendu que ces derniers sont favorables au projet.*

*Un commissaire (PLR) complimente un beau projet, mais annonce le refuser, insistant sur la suppression du tourner à droite depuis le carrefour du Bouchet vers le chemin du Coin-de-Terre, ainsi que la suppression du tourner à gauche pour le trafic en provenance du centre-ville. Il regrette cette entrave au trafic et demande comment le trafic en provenance de Meyrin se rendra vers Saconnex, et celui en provenance du centre en direction du secteur Crozet. M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, répond que tout aménagement représente un équilibre entre plusieurs intérêts contradictoires, et qu'il préfère favoriser les intérêts des habitants de Vernier. À cela, le commissaire (PLR) rétorque qu'il est actuellement nécessaire de réaliser nombre de détours pour se rendre en voiture des Avanchets vers Saconnex, prônant les habitants de la cité verniolane.*

*Un commissaire (UDC) demande si les futurs arbres poseront problème aux conduites souterraines. Il demande si des poteaux lumineux ou bornes hydrauliques seront installés. Il demande si le montant facturé aux privés sera le montant exact ou si celui-ci sera majoré. Il s'interroge quant à l'appel d'offres. Il souhaite savoir si les CHF 900'000.00 seront payés effectivement par la Commune ou s'ils deviendront une nouvelle dette. M. LABOURIER annonce que la cohabitation des arbres avec les conduites a été coordonné dès le départ avec les intéressés (SIG et SWISSCOM) et que la végétation n'entravera pas les conduites, des fourreaux évitant de devoir creuser une tranchée pour accéder aux réseaux souterrains. Également, la réfection de façade à façade permet de s'affranchir des limites parcellaires pour les travaux en sous-sol. La question des bornes hydrauliques sera analysée au cours de la réalisation du projet, ainsi que celle de l'éclairage, qui sera certainement minimaliste. La totalité de la part des privés leur sera facturée, sans frais supplémentaires. Quant aux appels d'offres, ils sont soumis aux accords internationaux, mais il n'y a en général que des entreprises locales qui répondent pour des projets de ce type. Enfin, concernant le financement, M. MORO, Chef du service de l'aménagement, précise que tous les investissements se font auprès d'une banque, et qu'ils sont amortis sur un certain nombre d'annuités, le versement unique en une année n'étant pas possible en l'espèce.*

*Le commissaire (UDC) conclut en regrettant que les bornes et les poteaux ne soient pas pris en compte plus tôt, estimant que le montant de tels extras peut atteindre jusqu'à 30% du budget initial.*

*Un commissaire (VERT.E.S) demande à quoi correspond la contribution arborisée mentionnée dans la DA. M. LABOURIER répond qu'il s'agit de la surface végétalisée de 540m<sup>2</sup> nouvellement créée par 14 arbres et de nombreux arbustes, allant dans le sens de la loi cantonale sur l'arborisation et évitant d'avoir à installer un réseau d'eaux pluviales.*

*Le commissaire (PLR) revient sur la suppression du tourner à gauche sur le carrefour du Bouchet en provenance du centre-ville : il demande si ce dernier pourrait être conservé pour permettre un demi-tour sur le carrefour. M. LABOURIER répond que la remarque est judicieuse et que l'Office cantonal des transports a été saisi en ce sens.*

*Un commissaire (MCG) demande si les habitants du secteur et la paroisse Saint-Pie X ont été entendus dans le cadre du projet, précisant que ce dernier impactera au-delà des deux chemins directement concernés. M. MORO informe que le projet ne peut se faire sans l'accord de la paroisse et de la FPLM (qui gère les immeubles en face de l'ancienne église Saint-Pie X). Il y a eu un dialogue avec le représentant de cette dernière et la conciergerie, ainsi qu'avec un commerce situé sur la rue pour lui permettre de continuer son activité sans entrave. Il n'y a cependant pas eu de démarche participative. M. BUSCHBECK précise que les doléances des habitants du chemin du Coin-de-Terre ont été entendues dans le cadre de l'examen du Plan directeur communal (dont la conception est participative et implique les habitants), et que ces derniers sont tenus régulièrement informés, dans la mesure où ils subissent directement le trafic de transit sur le chemin. Le même procédé avait eu lieu dans le cadre des travaux au chemin De-Maison neuve. M. MORO ajoute que cette DA découle d'une opportunité créée par les travaux actuels sur la route des Franchises, dont le projet prévoyait initialement de placer un giratoire au carrefour avec l'avenue Edmond-*

Vaucher. M. MORO ne sait en revanche pas si ce giratoire, qui réglerait tous les problèmes de trafic évoqués précédemment, sera finalement réalisé.

À la suite de cette précision, un commissaire (PLR) propose un amendement, soit l'ajout du point suivant à la DA : « demander au Canton (OCT) de modifier la présélection au carrefour du Bouchet (sens Ville-Meyrin) pour permettre le demi-tour pour accéder à l'avenue Edmond-Vaucher ».

Dans la foulée, un commissaire (MCG) demande d'auditionner l'ensemble des acteurs concernés, malgré l'annonce par M. BUSCHBECK que l'OCT et les TPG ont validé le projet et que l'Association des habitants de Crozet-Balexert a déjà discuté du projet.

Au vote, la demande d'audition des Transports publics genevois, de l'Office cantonal des transports, de la Ville de Genève, et de l'Association des habitants de Crozet-Balexert est refusée par 5 NON (3 SOC et 2 LES VERT.E.S) et 5 OUI (2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR et 1 UDC).

L'amendement de la DA 375 – 24.09, soit l'ajout d'un point 1 ou 13 : « demander au Canton (OCT) de modifier la présélection au carrefour du Bouchet (sens Ville-Meyrin) pour permettre le demi-tour pour accéder à l'avenue Edmond-Vaucher », est refusé par 6 NON (3 SOC, 2 LES VERT.E.S et 1 ALTERNATIVE), 3 OUI (1 MCG, 1 PLR et 1 UDC) et 1 abstention (1 MCG).

Un rapport de minorité est alors requis. Ce rapport est disponible et est diffusé aux côtés du présent rapport de majorité.

Au vote final, la DA 375 – 24.09, Crédit d'étude et de réalisation de CHF 5'400'000.00 TTC destiné au réaménagement du chemin du Coin-de-Terre (séquence route de Meyrin - avenue de Crozet) et à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement du secteur élargi à l'avenue de Crozet, est acceptée par 7 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE et 1 UDC), 1 NON (1 PLR) et 2 abstentions (2 MCG).

\* \* \* \* \*

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 10 septembre 2024

Rapporteur de minorité : Gilles-Olivier BRON

**DA 375 – 24.09 CRÉDIT D'ÉTUDE DE RÉALISATION DE CHF 5'400'000.00 DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DU COIN-DE-TERRE (SÉQUENCE ROUTE DE MEYRIN – AVENUE DE CROZET) ET À LA MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR ÉLARGI À L'AVENUE DE CROZET**

M. LABOURIER, Ingénieur civil – chef de projets au Service de l'aménagement (SAM), présente le projet (voir le rapport de majorité de M. MARIN pour la synthèse de celui-ci).

Un commissaire (PLR) annonce son opposition à la présente DA, uniquement sur les aspects du réaménagement du chemin du Coin-de-Terre. Selon lui, il s'agit une fois de plus d'un projet qui limite la circulation en direction du Petit-Saconnex depuis Les Avanchets et Meyrin. Depuis quelques mois, il est interdit d'emprunter le chemin des Floralties en sortant de la cité des Avanchets (création d'une double ligne blanche). Avec ce projet de DA 375 - 24.09, c'est le report assuré sur la seule avenue de Riant-Parc pour tout le trafic en direction du Petit-Saconnex depuis ce secteur de la Commune de Vernier. Cela deviendra en effet la seule voie d'accès sans devoir descendre jusqu'à la Servette, puisqu'il sera impossible en l'état de prendre l'avenue du Bouchet depuis la route de Meyrin et l'avenue Louis-Casaï. Par ailleurs, avec la

*suppression de la présélection dans le sens inverse, ce sont tous les véhicules remontant depuis la Servette qui seraient dans l'impossibilité de se rendre facilement à l'avenue de Crozet ou à l'avenue Edmond-Vaucher.*

*À la réponse de M. MORO, Chef du SAM, que la Ville de Genève envisageait, du moins à un moment, un giratoire au croisement route des Franchises / avenue Edmond-Vaucher, l'amendement suivant est déposé par ledit commissaire, soit l'ajout d'une nouvelle puce, en décalant les autres points : « 1. demander au Canton de modifier la présélection au carrefour du Bouchet (dans le sens Ville-Meyrin) pour permettre le demi-tour pour accéder à l'avenue Edmond-Vaucher ».*

*En raison des informations données lors de la commission, un commissaire (MCG) propose de surseoir au vote pour procéder à de nouvelles auditions. Il souhaite aussi s'assurer que les habitants de la zone élargie sont d'accord avec ce projet, qui va profondément modifier les flux de circulation de façon pérenne. Il demande donc que l'OCT, la Ville de Genève et des représentants des habitants de Crozet-Balexert soient auditionnés.*

#### VOTES :

- ❖ *Refus de nouvelles auditions et de surseoir au vote par 5 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S) et 5 OUI (2 MCG, 1 PLR, 1 UDC, 1 ALTERNATIVE).*
- ❖ *Refus de l'amendement par 6 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE), 3 OUI (1 MCG, 1 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG).*
- ❖ *La DA 375- 24.09, Crédit d'étude et de réalisation de CHF 5'400'000.00 TTC destiné au réaménagement du chemin de Coin-de-Terre (séquence route de Meyrin – avenue de Crozet) et à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement du secteur élargi à l'avenue de Crozet, est acceptée par 7 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 UDC, 1 ALTERNATIVE), 1 NON (1 PLR) et 2 abstentions (2 MCG).*

**Mme COVER, Présidente :** M. MARIN, vous étiez rapporteur de majorité. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

**M. MARIN :** non, Mme la Présidente.

**Mme COVER, Présidente :** M. BRON, vous étiez rapporteur de minorité. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

**M. BRON :** merci Mme la Présidente.

En effet, la commission a bien travaillé. Comme j'ai eu l'occasion de le dire comme membre de la minorité, c'est un projet intéressant, mais une fois de plus, c'est au détriment des automobilistes du secteur élargi Avanchet-Balexert.

Pour ces motifs-là, selon mon groupe, la DA n'est pas acceptable en l'état.

Ce soir, je redépose l'amendement déposé en commission, qui permettra d'améliorer un tout petit peu la circulation au carrefour du Bouchet.

Si cet amendement est accepté, cela rendrait la DA acceptable pour nous.

**Mme COVER, Présidente :** M. le Secrétaire, je vous laisse lire l'amendement.

**M. BRON, Secrétaire :**

*L'amendement demande l'ajout d'une puce :*

- 13 *Demander au Canton (Office cantonal des transports) de modifier la présélection au carrefour du Bouchet (sens Ville-Meyrin) pour autoriser le demi-tour pour accéder à l'avenue Edmond-Vaucher, pour permettre la réalisation de ce projet sans trop impacter la circulation dans ce secteur.*

**Mme COVER, Présidente** : merci M. le Secrétaire.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

**M. BUSCHBECK, Conseiller administratif** : Mesdames, Messieurs, quelques mots sur ce projet de délibération, et quelques considérations qui ressortent d'ailleurs du rapport, mais qu'il me semble important de mettre un peu en avant dans le cadre de ce débat.

Le premier, c'est que ce projet de délibération concerne une mise en séparatif. Souvent les sujets de mise en séparatif ne sont pas passionnants, mais en l'occurrence il y a une certaine urgence à effectuer ces travaux car, comme nous avons eu l'occasion de vous l'expliquer en commission, nous sommes dans la zone la plus inondable de la Commune.

Il y a effectivement un vrai danger pour les personnes et les biens dans ce secteur, et la mise en séparatif permettra de séparer les eaux pluviales des eaux usées, et donc de baisser considérablement ce risque.

De ce fait, il y a une certaine urgence à voter ce crédit, pour tous ceux qui pensent que la sécurité est importante dans notre Commune.

Deuxièmement, s'agissant du projet de requalification du petit tronçon de rue qui est transformée en zone piétonne, c'est un projet dont nous sommes très fiers puisqu'effectivement, au lieu de se contenter d'un projet minimaliste sur l'emprise de la rue, nous avons décidé de travailler avec les propriétaires des deux côtés de la rue, soit la fondation où se trouvait l'église, et une autre fondation en charge du logement social. Ces deux fondations ont été d'accord de travailler de façade à façade pour réaliser un projet de qualité.

Je pense aujourd'hui que ces propriétaires ont été partenaires de cette conception, pour élaborer un projet de qualité auquel ils participeront bien sûr à la hauteur de la participation et de l'entretien, pour en faire un lieu qui sera très intéressant.

Et puis, last but not least – en bon français – ce projet permettra de couper le trafic de transit qui s'écoulait dans cette rue et qui faisait de ce petit îlot un giratoire habité.

Le Conseil municipal est celui qui doit entendre la population face aux nuisances qu'elle subit. Et la population vous demande aujourd'hui de mettre fin à ce transit, qui est fortement dommageable pour la sécurité et la qualité de vie de cet ensemble.

Je croisais encore la semaine passée votre ancienne collègue, Mme ANOR, qui habite ce carrefour et qui me demandait ce qui allait se passer dans ce carrefour.

Je lui ai dit qu'à l'ordre du jour de la prochaine séance, il y avait la proposition de mettre fin à ce trafic de transit. Elle m'a dit « Enfin ! Depuis des années que les habitants du quartier demandent la mise en place de cette mesure. Nous sommes très heureux de voir que, dans le cadre du plan directeur où cela avait été demandé, elle est mise en place ».

Tout cela pour vous dire que ce crédit nous semble indispensable et que l'amendement proposé n'est pas forcément ... comment dire... ? Sur le fond, nous pouvons le partager, mais sur la forme, il a plusieurs défauts.

Le premier est qu'une délibération est un décide. Nous décidons de dépenser de l'argent, nous décidons de faire des servitudes, nous décidons d'un certain nombre de mesures.

Je l'ai déjà dit à d'autres occasions. Lorsque l'on a envie de faire une telle demande, cela n'a rien à faire dans un décide. C'est une délibération administrative, une DA. Ce n'est pas une motion où on demande au Conseil administratif de faire ceci ou cela.

La forme est déjà contestable et sans portée.

Au lieu de maltraiter cette délibération, je vous invite la prochaine fois – je vous l'ai déjà dit – à accompagner la délibération d'une motion si vous voulez faire une demande de ce type, car tel que rédigé, votre amendement n'est pas adéquat sur la forme.

En plus, votre amendement demande au Canton d'intervenir. Il ne s'agit même pas de demander au Conseil administratif d'agir, mais au Canton.

De nouveau, nous avons très peu de prise sur ce qui va être fait.

Le carrefour du Bouchet est effectivement une domanialité cantonale. C'est le Canton qui peut influencer sur ce qui va être fait dans ce croisement.

Toutefois, comme j'ai aussi eu l'occasion de le dire en commission, nous ne sommes pas insensibles à la disparition de ce mouvement d'un point de vue plus régional de ce quartier.

Il y a aussi la difficulté d'entrer dans ce quartier, quand les véhicules arrivent depuis la Ville de Genève. C'est cette possibilité de passage que M. BRON souhaite favoriser par cet amendement.

Nous n'avons pas attendu M. BRON pour demander ce mouvement. Effectivement, dans le cadre des discussions sur le réaménagement du carrefour du Bouchet, nous avons demandé au Canton de le prévoir.

Il y a une voie qui se libère. Tout comme M. BRON, nous l'avons remarqué et avons demandé ce mouvement.

Sur le fond, la considération est donc déjà prise en compte, mais nous cherchons à faire d'autres mouvements qui sont actuellement impossibles, par exemple la possibilité de tourner à gauche sur Edmond-Vaucher, pour se rendre dans le quartier du Crozet en provenance de la Ville de Genève.

Tout cela pourrait apaiser ce carrefour, qui aujourd'hui a un aspect très autoroutier, avec des larges voies de circulation.

Nous voudrions avoir une situation un peu plus apaisée et qui laisse une plus grande place aux transports publics, car vous n'êtes pas sans savoir que le carrefour du Bouchet est le deuxième arrêt le plus fréquenté de toute la Commune en matière de transports publics. C'est une interface importante entre de nombreuses lignes de transports publics.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à refuser l'amendement proposé et à accepter la délibération.

Je vous remercie pour votre attention.



**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. BRON, vous avez la parole.

**M. BRON** : merci Mme la Présidente.

J'entends le Conseil administratif.

En effet, juridiquement, l'amendement peut être un peu bancal, mais s'il figure dans le texte de la DA, le Conseil d'État en prendra connaissance et pourra informer le Service des affaires communales que cela n'a rien à faire dans la DA. Au moins, cela sera signalé par écrit.

J'entends que cela a été examiné, mais la question que je me pose est de savoir si nous avons eu des garanties de la part du Canton sur le fait que cette question allait non seulement être étudiée, mais aussi être mise en œuvre.

Pour compléter le rapport. En effet, personne n'a remis en cause la mise en séparatif. Les discussions ont porté essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, sur les flux de circulation.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

**M. BUSCHBECK, Conseiller administratif** : je vais répondre à votre interrogation, même si ce n'est pas dans mes habitudes d'entrer, en plénière, dans un dialogue avec les Conseillers municipaux.

Non, nous n'avons pas de garantie. Nous l'avons demandée, mais nous ne l'obtiendrons pas.

Si vous vouliez en avoir, nous serions au Grand Conseil et nous débattrions avec le Conseil d'État.

Actuellement, nous n'avons pas de garantie dans ce sens-là.

Sur la forme – et j'insiste de nouveau sur ce point –, proposer des amendements qui ne sont pas conformes à la forme d'une délibération administrative nous fait courir le risque d'une annulation de la délibération.

Nous n'en avons pas encore eu et je ne voudrais pas être celui par qui cela arrive.

Proposer un amendement ou une invite qui n'est pas conforme au droit supérieur, pour porter à la connaissance du Conseil d'État une demande dont il a déjà connaissance, me semble être inadéquat.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

Y a-t-il encore des demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons passer au vote de l'amendement.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement proposé par M. BRON votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**L'amendement de M. BRON à la délibération administrative DA 375 – 24.09, Crédit d'étude et de réalisation de CHF 5'400'000.00 destiné au réaménagement du chemin du Coin-de-Terre (séquence route de Meyrin – avenue de Crozet) et à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement du secteur élargi à l'avenue de Crozet, est refusé par 24 NON (9 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 1 LE**

**CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 2 ALTERNATIVE, 2 UDC, 1 I), 2 OUI (1 MCG, 1 PLR) et 1 abstention (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).**

**Mme COVER, Présidente** : nous pouvons passer à la lecture du décide de cette délibération.

Celle-ci comprenant douze points, je vous suggère d'autoriser notre Secrétaire à en faire une lecture simplifiée, étant précisé que l'ensemble de ces points figureront au procès-verbal, d'une part, et que chacun d'entre vous a la connaissance précise du texte.

**M. BRON, Secrétaire** :

### **Délibération du Conseil municipal de Vernier**

*relative à un*

#### **CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 5'400'000.00 TTC DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DU COIN-DE-TERRE (SÉQUENCE ROUTE DE MEYRIN – AVENUE DE CROZET) ET À LA MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR ÉLARGI À L'AVENUE DE CROZET**

*vu les devis estimatifs prévisionnels établis par le groupement de mandataires StudioMint, ESM et CITEC mis à jour par le Service de l'aménagement ;*

*vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 10 septembre 2024 ;*

*vu l'exposé des motifs ;*

*conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GEL 2 05) ;*

*sur proposition du Conseil administratif ;*

*le Conseil municipal*

#### **décide**

- 1 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et de réalisation de CHF 2'300'000.00 TTC destiné au réaménagement du chemin du Coin-de-Terre Nord ;*
- 2 *de prendre acte qu'une subvention de CHF 540'000.00 TTC sera demandée au Fonds intercommunal d'équipement (FIE) ;*
- 3 *de prendre acte qu'une partie des travaux de réaménagement seront financés par les privés à hauteur de CHF 860'000.00 TTC ;*
- 4 *de comptabiliser les dépenses pour un montant de CHF 2'300'000.00 TTC et les recettes pour un montant de CHF 1'400'000.00 TTC dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette de CHF 900'000.00 TTC à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;*
- 5 *d'amortir la dépense nette de CHF 900'000.00 TTC relative aux travaux de réaménagement au moyen de 30 annuités, sous la rubrique n° 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026 ;*
- 6 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 3'100'000.00 TTC destiné aux travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement du périmètre élargi à l'avenue de Crozet et au tronçon Sud du chemin du Coin-de-Terre ;*

- 7 de prendre acte qu'une partie des travaux d'assainissement sera financée par les privés à hauteur de CHF 650'000.00 TTC ;
- 8 de comptabiliser les dépenses pour un montant de CHF 3'100'000.00 TTC et les recettes pour un montant de CHF 650'000.00 TTC dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette de CHF 2'450'000.00 TTC à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 9 d'amortir la dépense nette de CHF 2'450'000.00 TTC au moyen de 40 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 72.33 dès la fin des travaux, estimée à 2026 ;
- 10 de prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen du loyer versé par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui sera comptabilisé en 2026 dans le compte de résultat sous la rubrique n° 72.46 ;
- 11 de charger le Conseil administratif de mettre en œuvre l'entier de l'opération définie dans la présente délibération et de signer pour la Ville de Vernier toutes les conventions et pièces relatives à cette opération ;
- 12 de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des conventions nécessaires.

**Mme COVER, Présidente** : merci M. le Secrétaire.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la DA 375 – 24.09 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**La délibération administrative DA 375 – 24.09, Crédit d'étude et de réalisation de CHF 5'400'000.00 destiné au réaménagement du chemin du Coin-de-Terre (séquence route de Meyrin – avenue de Crozet) et à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement du secteur élargi à l'avenue de Crozet, est acceptée par 26 OUI (9 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 3 MCG, 2 ALTERNATIVE, 2 UDC, 1 I) et 1 abstention (1 PLR).**

**Mme COVER, Présidente** : nous passons au point suivant.

**9.B) POUR L'EXTENSION DU DISPOSITIF DE L'UNITÉ PRÉAUX VERNIER AUX PARCS PUBLICS DE LA COMMUNE (M 349 – 24.04) (M. BRON, RAPPORTEUR)**

---

*Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 10 septembre 2024*

*Rapporteur : Gilles-Olivier BRON*

**M 349 – 24.04 POUR L'EXTENSION DU DISPOSITIF DE L'UNITÉ PRÉAUX VERNIER AUX PARCS PUBLICS DE LA COMMUNE**

*M. MARTENS (SOC), l'un des quatre motionnaires, expose les raisons qui ont incité le dépôt de ce texte. Il propose d'étendre les activités de l'Unité Préaux Vernier (UPV) aux parcs publics de la Commune. Selon*

*les motionnaires, cela permettrait que les parcs soient mieux entretenus, au bonheur de la population, et de fournir des opportunités de « petits jobs » aux jeunes de Vernier.*

*Un commissaire (PLR) apprécie la motion, mais il s'enquiert du salaire minimum et si ce dispositif fait partie des activités ouvertes au TIG (Travail d'intérêt général). Un commissaire (UDC) s'interroge sur l'âge des employés et sur le type d'assurances qui les couvre. Le motionnaire répond qu'il ne s'agit que d'élargir les missions de l'UPV qui existe déjà ; selon lui une petite rallonge budgétaire pour le service de la Voirie pourrait être nécessaire. Un commissaire (VERT.E.S) et un commissaire (ALTERNATIVE) apprécient la motion, qui aurait une vertu pédagogique en faisant se rendre compte les jeunes du résultat des incivilités et qu'il n'est pas normal de devoir engager davantage de nettoyeurs pour balayer leurs déchets.*

*Mme FAGGIONI, Chargée de projet au Service de la cohésion sociale (SCS), explique le dispositif de l'Unité Préaux Vernier (UPV), qui consiste à faire nettoyer les préaux par des jeunes entre 18 et 25 ans, en rupture scolaire ou en phase de réinsertion professionnelle. L'UPV est active les dimanches de 08h00 à 12h00 et les lundis de 06h00 à 08h00 avant l'entrée en classe des écoliers. Elle est scindée en trois secteurs (Vernier-Village/ Étang ; Châtelaine/Avanchets ; Lignon/Libellules), chaque équipe se composant d'un chef de groupe et de deux jeunes. Outre l'objectif de nettoyage des préaux, il y a clairement la volonté de fournir une opportunité aux jeunes en rupture de travailler avec la Commune, ainsi que créer des « ambassadeurs-pairs » auprès des plus jeunes pour lutter contre les déchets. Les encadrants ont un contrat d'auxiliaire auprès de la Ville de Vernier et un salaire de CHF 41.60/heure ; les jeunes en insertion ont un contrat « Job+ » avec le SCS et sont payés CHF 26.60/heure.*

*M. KETTENACKER, chef du SCS, complète la présentation en précisant que les jeunes sont formés et encadrés par des professionnels du Service de l'environnement urbain (SEU), ce dernier les équipant et fournissant tout l'outillage nécessaire. Il s'agit de « Jobs+ », et ce dispositif n'est pas accessible au TIG.*

*M. PASQUIER, chef du SEU, indique que le nettoyage des parcs occupe actuellement 16 employés du Service des espaces verts, en charge de 17 parcs et autres espaces verts, soit une superficie de 24 hectares (hors terrains de sports et piscine), d'avril à octobre. Ils sont tous entretenus du lundi au vendredi, et trois sont également nettoyés les week-ends en raison de leur importante fréquentation.*

*Selon M. KETTENACKER, l'idée de la motion est intéressante, mais étendre rapidement le dispositif de l'UPV aux parcs semble compliqué du point de vue organisationnel, notamment à cause de diverses contraintes. Il est en effet complexe de trouver des jeunes ayant un profil qui corresponde aux attentes de l'activité. Par ailleurs, l'UPV est engagée dans un projet-pilote avec le SEU pour la gestion des encombrants au Lignon. L'une des possibilités pour répondre à la motion, dans une première étape, serait d'utiliser les effectifs actuels de l'UPV lors des vacances estivales pour collaborer dans les parcs. Les jeunes sont en effet demandeurs de travail en été. Si l'expérience est concluante, il faudra alors analyser les coûts connexes liés à la coordination.*

#### AU VOTE :

*La motion M 349– 24.04, Pour l'extension du dispositif de l'Unité Préaux Vernier aux parcs publics de la Commune, est acceptée par 8 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 MCG, 1 PLR, 1 ALTERNATIVE) et 1 abstention (1 UDC).*

**Mme COVER, Présidente** : M. BRON, vous étiez rapporteur. Avez-vous quelque chose à ajouter ? Cela ne semble pas être le cas.

Y a-t-il des demandes de parole ? Non

Cette motion avait été acceptée en commission par 8 OUI et 1 abstention.

M. le Secrétaire, vous avez la parole pour la lecture des invites.

**M. BRON, Secrétaire :**

*Le Conseil municipal de Vernier*

**invite le Conseil administratif à :**

- 1 *intensifier le dispositif de l'Unité Préaux Vernier dans les préaux de la Commune, par exemple en termes de nombre de passages ou d'horaires ;*
- 2 *étendre le dispositif de l'Unité Préaux Vernier aux parcs publics de la Commune.*

**Mme COVER, Présidente :** merci.

Nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent la motion M 349 – 24.04 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**La motion M 349 – 24.04, Pour l'extension du dispositif de l'Unité Préaux Vernier aux parcs publics de la Commune, est acceptée par 27 OUI, soit à l'unanimité.**

**Mme COVER, Présidente :** nous passons au point suivant.

**9.C) BOUCLEMENTS DE CRÉDITS DIVERS (DA 318 A – 18.05 CRÉDIT BRUT DE CHF 200'000.00 DESTINÉ AU RENOUELEMENT ET À LA SÉCURISATION DES PLACES DE JEUX / DA 497 – 19.12 CRÉDIT BRUT DE CHF 662'000.00 DESTINÉ AU RENOUELEMENT ET À LA SÉCURISATION DES PLACES DE JEUX – 2<sup>E</sup> ÉTAPE / DA 067 – 21.02 CRÉDIT BRUT DE CHF 123'000.00 DESTINÉ À L'AMÉNAGEMENT ET À LA POSE D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE AU CHEMIN DU MOULIN-DES-FRÈRES) (M. CERUTTI, RAPPORTEUR D'INFORMATION)**

---

*Rapport d'information de la commission du génie civil et des équipements du 10 septembre 2024*

*Rapporteur d'information : Thierry CERUTTI*

**BOUCLEMENTS DE CRÉDITS DIVERS :**

- *DA 318 A – 18.05 CRÉDIT BRUT DE CHF 200'000.00 DESTINÉ AU RENOUELEMENT ET À LA SÉCURISATION DES PLACES DE JEUX*
- *DA 497 – 19.12 CRÉDIT BRUT DE CHF 662'000.00 DESTINÉ AU RENOUELEMENT ET À LA SÉCURISATION DES PLACES DE JEUX - 2<sup>E</sup> ÉTAPE*
- *DA 067 – 21.02 CRÉDIT BRUT DE CHF 123'000.00 DESTINÉ À L'AMÉNAGEMENT ET À LA POSE D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE AU CHEMIN DU MOULIN-DES-FRÈRES*

*Mesdames, Messieurs les conseillères, conseillers municipaux, chers collègues*

*Il n'y a pas grand-chose à dire sur ces crédits de bouclage puisque ces derniers ont été in fine sans autre forme de réflexion de la part des commissaires présent, été validé à l'unanimité durant la commission en titre du 10 septembre 2024*

*En résumé :*

- 1 *DA 318 A – 18.05 Crédit brut de CHF 200'000.00 destiné au renouvellement et à la sécurisation des places de jeux. Il s'agit d'un programme effectué sur plusieurs années. Les travaux ont débuté en 2019 et concernaient l'école de Châtelaine et l'EVE du Lignon. CHF 199'664.40 ont été dépensés, laissant un reliquat de CHF 335.60.*
- 2 *DA 497 – 19.12 Crédit brut de CHF 662'000.00 destiné au renouvellement et à la sécurisation des places de jeux – 2<sup>e</sup> étape. Ce crédit concerne la deuxième étape pour les années 2020 à 2022. Il s'agit de la suite du projet pour l'EVE du Lignon, l'école des Libellules, l'école d'Aire, le parc du Lignon, le préau et les jeux de l'école de Poussy, l'école du Lignon, le Jardin Robinson, l'école Bourquin, l'école de Vernier Village, l'école des Libellules, l'installation de tables de ping-pong à l'école des Ranches, et les jeux d'eau dans le parc de Balxert. CHF 661'136.08 ont été dépensés, laissant un reliquat de CHF 863.92.*
- 3 *DA 067 – 21.02 Crédit brut de CHF 123'000.00 destiné à l'aménagement et à la pose d'une borne électrique au chemin du Moulin-des-Frères. Il s'agit d'une zone très fréquentée et difficilement accessible en été. C'est pourquoi une borne électrique a été installée au chemin du Moulin-des-Frères. L'accès se faisant désormais à pied, la Commune a installé des planchas électriques sur le site. CHF 100'296.68 ont été dépensés, laissant un bénéfice de CHF 22'703.00.*

*Dès lors, la commission vous invite à approuver la présente.*

**Mme COVER, Présidente** : il s'agit d'un rapport d'information.

Nous passons au point 10) de l'ordre du jour.

## **10. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Mme COVER, Présidente** : nous n'avons pas reçu de projet de délibération du Conseil municipal.

Nous pouvons passer au point 11) de l'ordre du jour.

## **11. PÉTITIONS**

---

**Mme COVER, Présidente** : nous n'avons pas reçu de pétition.

Nous passons au point 12) de l'ordre du jour.

## 12. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

### 12.A) CRÉDIT BRUT DE CHF 200'000.00 TTC DESTINÉ AU RENOUELEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ÉNERGIVORE DANS LES PASSAGES SOUS-VOIES DES AVANCHETS (DA 384 – 24.10)

---

**Mme COVER, Présidente** : le Bureau propose d'envoyer ce projet de DA en commission du génie civil et des équipements.

M. MARTENS, vous avez la parole.

**M. MARTENS** : merci Mme la Présidente.

Notre groupe pense, mais de façon informelle, que de discuter en commission du changement des lampes et des ampoules ne serait pas totalement passionnant.

Aussi, si nous sommes tous plus ou moins d'accord de changer les éclairages énergivores, nous pourrions faire un vote immédiat.

Cela dit, nous n'y tenons pas plus que cela.

J'envoie la balle vers les autres groupes pour savoir s'ils veulent économiser ce travail à l'Administration ou si une commission sur ce sujet est nécessaire.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. BRON, vous avez la parole.

**M. BRON** : sur le fond, j'aurais pu être d'accord, mais en tant qu'habitant des Avanchets, je trouve les deux tunnels routiers qui entrent dans la cité très sombres.

Ce serait bien que nous ayons des explications, notamment pour savoir si cet assombrissement vient du fait que les lampes n'ont pas été changées ou s'il y a une politique d'éclairage différente.

Je pense utile que nous discussions en commission pour savoir quel éclairage nous voulons pour entrer dans la cité.

**Mme COVER, Présidente** : Mme MÜLLER, vous avez la parole.

**Mme MÜLLER** : merci Mme la Présidente.

Je rejoins ce qui a été dit.

Moi aussi, je souhaiterais avoir un petit peu plus d'explications sur les différents types d'éclairage qu'on peut nous proposer sur cette partie des Avanchets.

Je pense que de plus amples explications seraient bienvenues.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. MARTENS, vous avez la parole.

**M. MARTENS** : je retire donc ma demande de vote immédiat, puisque cela ne semble pas intéresser les autres partis.

**Mme COVER, Présidente** : M. BRON, vous avez la parole.

**M. BRON** : pour répondre, comme membre du Bureau, à M. MARTENS, nous allons appliquer la doctrine STAUB-BRON, c'est-à-dire faire voter la proposition d'envoi en commission, et ceux qui veulent voter la DA immédiatement refusent l'envoi en commission ....

**Mme COVER, Présidente** : M. MARTENS a retiré sa demande de vote immédiat.

**M. BRON** : pardon, je n'avais pas entendu.

**Mme COVER, Présidente** : nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la DA 384 – 24.10 et son envoi en commission du génie civil et des équipements votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**La prise en considération de la délibération administrative DA 384 – 24.10, Crédit brut de CHF 200'000.00 TTC destiné au renouvellement de l'éclairage public énergivore dans les passages sous-voies des Avanchets, est acceptée par 27 OUI, soit à l'unanimité.**

**Cette DA est envoyée en commission du génie civil et des équipements.**

**Mme COVER, Présidente** : nous passons au point suivant.

## **12.B) CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 45'605'078.00 POUR LA COMPTABILISATION D'AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES EN 2024 (DA 385 – 24.10)**

---

**Mme COVER, Présidente** : le Bureau propose d'envoyer cette DA en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

M. STAUB, vous avez la parole.

**M. STAUB** : merci Mme la Présidente.

Vu l'importance de la délibération, il paraissait nécessaire, comme il est de bonne pratique de la part du Conseil administratif, de donner juste un petit cadre avant l'envoi du projet en commission, un cadre politique peut-être, et un cadre plus large.

Évidemment, vous aurez le temps, en commission des finances, de l'économie et de l'administration, de poser toutes les questions.

Le Conseil administratif a constaté l'arrivée d'une personne morale d'une énorme importance en 2023, ce qu'il a signalé à l'AFC, et qui s'est poursuivie en 2024, mais ce sera terminé en 2025.

Néanmoins, comme nous sommes tenus au secret fiscal même face à vous, je ne peux pas révéler son nom. Mais cette personne fiscale nous donne des afflux importants de finances, ceci dès l'année 2024.



Comme l'AFC ne prend en compte l'arrivée de cette personne morale qu'en 2024, nous n'avons pas pu l'intégrer dans les projections budgétaires.

Néanmoins, si ces estimations sont pour le moment extrêmement importantes – et nous vous le démontrerons –, cela a évidemment un aspect positif, mais vous verrez dans mon explication courte, puis en commission des finances, de l'économie et de l'administration, qu'à court terme ces impacts positifs posent un nombre de défis très importants pour l'Administration et votre Conseil municipal.

En effet, s'il y a de forts revenus en 2024 et en 2025, plus précisément dans les comptes 2024 et 2025, vous aurez compris de mon explication préalable que 2024 aura les ajustements de 2023 et 2024, et une partie de l'année 2025, ce qui donnera des comptes extrêmement positifs, il y aura donc un pic fiscal sur deux années.

Vous l'aurez compris, parce que vous comprenez parfaitement les mécanismes péréquatifs que nous vous expliquons depuis de nombreuses années : il y aura des répercussions négatives sur le transfert par péréquation dès 2026. Ne vous en faites pas, vous pourrez poser toutes les questions en commission si vous ne comprenez pas toutes les subtilités.

Si nous nous enrichissons de manière extrêmement importante sur deux années, comme la péréquation est calculée en N-2 sur deux années, nous ne serons certainement plus autant bénéficiaires, voire nous devons verser de la péréquation.

Un autre effet que vous connaissez, c'est la péréquation à froid. Quand vous payez des impôts, vous avez une part privilégiée si vous êtes résident de Vernier, même si vous travaillez dans une autre commune.

C'est dommage, mais si vous travaillez quand même dans une autre commune, vous payez 80% de vos impôts sur la Ville de Vernier, mais cette part privilégiée est due à la richesse relative de Vernier.

Si sur deux ans, nous nous enrichissons énormément par l'arrivée d'une personne morale, nous n'aurons plus la même part privilégiée.

Vous l'aurez compris, nous percevons donc moins d'impôts des habitantes et habitants de Vernier.

En d'autres termes et en d'autres mots plus simples, c'est un phénomène de yo-yo.

Pour votre Conseil administratif, qui doit prévoir, qui a une politique active sur les finances comme il l'a sur l'économie, il faut de la gestion et de l'anticipation.

C'est du devoir et de la responsabilité du Conseil administratif, mais aussi du Conseil municipal, d'avoir des comptes à l'équilibre. Il ne faut pas fêter en année 2024 ou en 2025 pour se retrouver dans le trou en 2026 et 2027.

Ce qui arrive devant vous aujourd'hui, c'est une partie de cette maîtrise de la gestion et de l'anticipation.

Cette mesure, qui est un budget supplémentaire, qui permet des amortissements complémentaires, n'est pas exceptionnelle. Nous l'avons déjà fait par le passé, mais ce n'était pas de cette ampleur.

Nous espérons que vous aurez, comme nous, la conviction que c'est un moyen d'arriver à une gestion saine de nos deniers publics, en poursuivant nos prestations à la population, sans risques, en 2026, 2027, voire 2028.

Il nous permettra également de conserver notre capacité d'investissements futurs. Vous le savez, il y a des défis importants en termes notamment de rénovation des établissements scolaires. Il nous permettra de diminuer les emprunts, c'est-à-dire faire baisser la dette.

Ainsi, ce budget supplémentaire a pour vocation d'impacter les comptes 2024 à hauteur de CHF 45'000.000.00. Les détails vous seront expliqués en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Mais il s'agit ici d'une mesure nécessaire – et je pèse mes mots – et nous espérons que le Conseil municipal la soutiendra parce que c'est dans cette cohésion entre le Conseil administratif et le Conseil municipal, au-delà des questions de priorités budgétaires dans le futur, que nous pourrions justement avoir des discussions budgétaires, parce que sans ce budget supplémentaire il sera, en 2026 et 2027, beaucoup trop compliqué d'envisager l'avenir.

Je vous remercie Mme la Présidente, et nous nous réjouissons de pouvoir répondre à vos questions en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Et puis, nous espérons que vous aurez la même vision que nous sur le réalisme de notre position et le pragmatisme dont nous devons faire preuve.

**Mme COVER, Présidente** : merci M. le Maire.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération et l'envoi en commission de la DA 385 – 24.10 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**La prise en considération de la délibération administrative DA 385 – 24.10, Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 45'605'078.00 pour la comptabilisation d'amortissements complémentaires en 2024, est acceptée par 27 OUI, soit à l'unanimité.**

**Cette DA est envoyée en commission des finances, de l'économie et de l'administration.**

**Mme COVER, Présidente** : nous passons au point suivant.

## **12.C) CRÉDIT DE CHF 935'100.00 POUR L'ACHAT D'UN CAMION MULTILIFT ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ D'UNE GRUE (DA 386 – 24.10)**

---

**Mme COVER, Présidente** : le Bureau propose l'envoi de ce projet en commission du génie civil et des équipements.

Y a-t-il une demande de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération et l'envoi en commission du génie civil et des équipements de la DA 386 – 24.10 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**La prise en considération de la délibération administrative DA 386 – 24.10, Crédit de CHF 935'100.00 pour l'achat d'un camion multilift électrique équipé d'une grue, est acceptée par 27 OUI, soit à l'unanimité.**

**Cette DA est envoyée en commission du génie civil et des équipements.**

**Mme COVER, Présidente** : nous passons au point 13) de l'ordre du jour.

### **13. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

**Mme COVER, Présidente** : nous n'avons pas reçu de proposition du Conseil administratif.

Nous passons au point 14) de l'ordre du jour.

### **14. MOTIONS**

---

#### **14.A) POUR UNE VISIBILITÉ DE NOS COMMERÇANTS (TOTEMS) (M. ANGELOZ) (M 387 – 24.10)**

---

##### ***POUR UNE VISIBILITÉ DE NOS COMMERÇANTS (TOTEMS)***

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Lors des discussions en commission concernant la modification de circulation de la rue du Village et le futur PUS, diverses interrogations et questions ont été soulevées par les commerçant-e-s. Sans revenir ou polémiquer sur la mise en œuvre de ces modifications, il serait logique de répondre à leurs interrogations.*

*Il y a quelques années, des totems signalant les commerces étaient placés à la route de Vernier - rue du Village, route de Peney-via de Coisson. Malheureusement, suite à des travaux ils ont été enlevés et pas remis à leur place.*

*Aujourd'hui, ce manque de signalétique indiquant leurs activités à la rue du Village fait défaut, ce que relèvent les commerçants. Plusieurs communes ont placé ce genre d'informations qui donne entière satisfaction.*

*Afin de donner un coup de pouce à nos commerces, il serait judicieux qu'une remise en place des totems soit effectuée avec leur dénomination, ce qui permettrait d'attirer et d'orienter les habitant-e-s et visiteurs-e-s de Vernier, afin qu'ils puissent se rendre dans ces commerces aisément.*

*Ainsi, un début de réponse serait proposé à nos commerçants.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier*

**invite le Conseil administratif à :**

- 1 *répertorier les commerces à la rue du Village ;*
- 2 *remettre en place les totems avec leur raison sociale ;*
- 3 *en évaluer le coût.*

**Mme COVER, Présidente** : le Bureau propose un envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

M. ANGELOZ, vous avez la parole.

**M. ANGELOZ** : merci Mme la Présidente.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, cette motion est surtout issue des discussions que j'ai eues avec les commerçants de la rue du Village.

Je fais un peu la genèse de cette histoire. À la suite de la modification de la circulation de la rue du Village et la proposition de PUS, la commission a auditionné les commerçants pour avoir un peu leur avis sur la proposition de PUS.

Lors de cette commission, plusieurs questions ont été soulevées par ces commerçants. Ils avaient une certaine crainte et se demandaient comment pouvoir donner de l'attractivité, de la vie à cette rue, et comment donner une visibilité aux commerçants.

La mise en place de panneaux indicateurs, que l'on nomme « totem » - nous ne sommes pas chez les Indiens bien entendu –, que je vous propose aujourd'hui se retrouve dans différentes communes, et cela fonctionne a priori très bien.

Ces installations existaient auparavant et étaient situées au début de la rue du Village, à l'emplacement du sapin de Noël, et sauf erreur également à hauteur de la via de Coisson.

Je demande tout simplement la remise en place de ces totems.

Je vous remercie de prendre en considération la motion et de l'envoyer en commission pour que nous puissions détailler ce qui peut être amélioré pour nos commerçants.

Je vous remercie.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. MARTENS, vous avez la parole.

**M. MARTENS** : personnellement, je trouve que c'est une très bonne idée.

**Mme COVER, Présidente** : y a-t-il encore des demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons donc passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion M 387 – 24.10 et son envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**La prise en considération de la motion M 387 – 24.10, Pour une visibilité de nos commerçants (totems), est acceptée par 27 OUI, soit à l'unanimité.**

**Cette motion est envoyée en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.**

**Mme COVER, Présidente** : nous passons au point suivant.

**14.B) POUR UN GUICHET DES MOBILITÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL (M. BLEIKER, MMES DI ROSA ET LANZILAO, MM. ARNOLDI ET BRINER) (M 389 – 24.10)**

---

***POUR UN GUICHET DES MOBILITÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL***

*La Ville de Vernier concentre sur son territoire une population importante ainsi que des entreprises de divers secteurs économiques. L'accroissement constant des habitants et le développement économique exigent des solutions de mobilité qui puissent convenir à toutes et tous. Si la mobilité de la population et des entreprises est un enjeu important, il est vital de diminuer fortement l'utilisation de véhicules polluants, que ce soit au niveau de l'air, de l'occupation de l'espace et du bruit.*

*Dans cette idée, la Ville de Vernier et l'État de Genève (comme presque toutes les communes) ont fortement investi pour développer des infrastructures modernes : pistes cyclables étendues, lignes de bus de plus en plus performantes, coordination des feux de circulation, etc. De plus, ces mêmes acteurs proposent aussi de nombreuses aides ou mesures incitatives pour l'utilisation de moyens de transport décarbonés.*

*Par contre, non seulement il est toujours compliqué de modifier ses habitudes, mais il n'est pas facile de s'y retrouver avec les différentes offres. De plus, de nombreuses questions se posent et une méconnaissance des moyens de transport alternatifs est très présente (quel itinéraire est le plus sûr à vélo, existe-t-il une ligne de bus plus efficace qu'une autre, comment fonctionnent les véhicules Mobility...). Ces constats peuvent être faits autant au niveau des ménages que des entreprises.*

*Au final, une part de plus en plus importante de personnes morales ou physiques, renoncent à modifier leurs habitudes par simple méconnaissance des alternatives. Cela alors que la Ville de Vernier envisage la réalisation de nombreux projets infrastructurels destinés à faciliter les différentes formes de déplacement. Elle entend également promouvoir une mobilité durable au sein des entreprises en proposant à ces dernières l'élaboration de plans de mobilité et des incitations financières ciblées.*

*Face à ces constats, il nous semble primordial de mettre en place un service de renseignements ouvert à tout.e habitant.e qui souhaite modifier ses habitudes. Le but de ce guichet serait de faire le bilan des besoins et des plus-values écologiques, temporelles et économiques des différentes modes de transport en fonction de la réalité de la personne.*

*Afin de gérer, de manière durable, la mobilité des habitant.e.s et des entreprises de la Commune, le Conseil municipal de Vernier*

***invite le Conseil administratif à***

- 1 *soutenir avec d'autres partenaires (FTI, État...) les entreprises souhaitant mettre en place un plan de mobilité ;*
- 2 *mettre en place un guichet permettant d'obtenir les renseignements sur les bonnes pratiques en la matière ;*
- 3 *diffuser cette information sur l'ensemble de nos médias électroniques ;*
- 4 *prévoir et estimer les coûts liés à l'incitation financière afin d'encourager les riverains et les entreprises à utiliser différents modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.*

**Mme COVER, Présidente** : M. BLEIKER, vous avez la parole.

**M. BLEIKER** : merci Mme la Présidente.

Nous souhaiterions retirer cette motion afin de la retravailler. Après discussion entre nous, nous avons constaté que les invites n'étaient pas suffisamment bien formulées pour permettre à ce Conseil de faire un bon travail.

**Mme COVER, Présidente** : merci. Nous en avons pris note.

Nous passons au point suivant.

#### **14.C) POUR LA CRÉATION D'UN DISPOSITIF DE SANTÉ DE PROXIMITÉ (M. JOTTERAND, MMES FORNEY, MILANO, SANTI ET TAS POLAT, MM. GHALY, MARTENS ET XHELADINI) (R 388 – 24.10)**

---

##### **POUR LA CRÉATION D'UN DISPOSITIF DE SANTÉ DE PROXIMITÉ**

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*La prévention est un aspect de la santé fondamental. De nombreux maux peuvent être évités ou amoindris par une bonne orientation et une prise en charge efficace. Or, cet aspect de la santé n'est pas encore suffisamment développé.*

*Les communes ont certes une marge de manœuvre réduite en matière de santé. L'objectif n'est bien évidemment pas de s'arroger le rôle dévolu au canton, ni de se substituer aux structures existantes, comme les centres médicaux ou les cliniques.*

*Néanmoins, en matière locale, les communes ont une connaissance des besoins et un privilège de proximité qu'il vaudrait la peine d'explorer. Notre commune pourrait être à l'initiative d'un lieu de prévention au service des Verniolanes et des Verniolans, facilement accessible et accueillant, notamment en termes de coûts et des langues parlées, pour que personne n'en soit exclu.*

*À Onex, une antenne dédiée à la santé sexuelle existe depuis quelques années. Une infirmière des HUG y est présente deux fois par semaine pour recevoir, avec ou sans rendez-vous, pour un accompagnement autour de diverses problématiques. Les entretiens sont gratuits, seuls quelques gestes peuvent être proposés pour un prix symbolique (CHF 10.00). Dans un domaine différent, la permanence dentaire de la Croix-Rouge montre une autre voie possible. Ce genre de lieux accessibles à peu de frais, en partenariat avec des acteurs de la santé (comme les HUG à Onex) et dédiés à un domaine spécifique, a un vrai rôle à jouer dans la politique de prévention, pour laquelle notre Commune peut montrer le chemin à suivre.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier*

***invite le Conseil administratif à :***

- 1 *définir les besoins en matière d'accès aux soins de proximité et de prévention dans le cadre des compétences municipales ;*
- 2 *étudier la création d'un dispositif de santé de proximité et de prévention dans les domaines où un besoin et la compétence existent ;*
- 3 *présenter au Conseil municipal un rapport sur l'opportunité d'un tel projet.*

**Mme COVER, Présidente** : le Bureau propose un envoi en commission sociale, jeunesse et enfance.

M. JOTTERAND, vous avez la parole.

**M. JOTTERAND** : merci Mme la Présidente.

Je serai très bref. Juste pour faire part de trois éléments.

C'est un sujet important pour nous et j'espère que cela le sera aussi pour vous.

Nous sommes bien conscients qu'au niveau communal nous sommes assez limités sur ce plan-là, mais cela ne veut pas dire que nous ne devons rien faire. C'est un enjeu majeur évidemment pour tout le monde.

Vous aurez remarqué que nous souhaitons examiner en commission ce qui pourrait être fait, et notamment grâce à l'Administration, et que nous ne partions pas avec un projet que nous souhaitons imposer, mais au contraire que nous aimerions voir construire.

Évidemment, cela ne se fait pas du jour au lendemain.

Je vous remercie d'avance pour votre bon accueil de ce projet.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. NOBS, vous avez la parole.

**M. NOBS** : merci Mme la Présidente.

Je remercie les auteurs de cette motion car, d'après eux, nous ne devons pas avoir suffisamment d'acteurs de la santé. Nous avons les assureurs, les hôpitaux publics, les hôpitaux privés, les médecins, l'industrie pharmaceutique, la Confédération et les assurés eux-mêmes bien entendu.

Et voilà que notre Commune devrait se lancer dans cette lutte épique !

Je crois qu'aujourd'hui un des principaux facteurs de paupérisation de la population, y compris des Verniolans et ceux qui font partie de la classe moyenne, ce sont les coûts de la santé qui nous asphyxient.

Avec l'open bar LAMAL mis en place par Mme DREIFUSS, la population n'en peut plus. Nous avons reçu nos hausses de primes pour 2025.

Moi, je ne sais pas jusqu'à quand je pourrais tenir à ce rythme.

Je crois qu'il reste également aux motionnaires de préciser qui seraient les destinataires de ces mesures.

En effet, les Verniolans sont malheureusement, ou pas, obligatoirement soumis à l'obligation de s'assurer. Pardon pour ce pléonasme !

Cette motion vise en quelque sorte les gens qui se baladent d'un pays à un autre, les clandestins, et toutes ces personnes peuvent déjà aujourd'hui faire appel à l'Unité de médecine et des soins dans la communauté, l'UMSCOM.

À mon avis, cette motion n'a pas grande utilité.

Merci Mme la Présidente.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. le Maire, vous avez la parole.

**M. STAUB, Maire** : sans m'exprimer sur le fond de la proposition, juste sur la forme.

Je relève que le Conseiller municipal UDC a cette fabuleuse capacité – comme beaucoup de membres de l'UDC – de lier n'importe quel sujet à l'immigration, ce qui est extrêmement fort.

Nous discuterons de tout cela en commission, mais je voulais juste dire que la commune d'Onex a mis en place, en collaboration avec les Hôpitaux universitaires de Genève, une permanence pour les questions de santé reproductive, donc les santés sexuelles, qui est ouverte aux personnes qui ont une assurance.

Il y a la Croix-Rouge qui a mis en place des permanences dentaires. Comme vous le savez, les pathologies dentaires ne sont pas couvertes par la LAMAL. Il y a donc plein de gens qui sont concernés.

Vous l'avez lu dans la Tribune de Genève, M. MAUDET réfléchit aussi à des systèmes qui pourraient mettre les acteurs locaux autour de la table.

Nous sommes aussi sollicités par des centres médicaux pour savoir de quelle manière nous pourrions collaborer, notamment dans la prévention.

Ce n'est donc pas la multiplication des acteurs, c'est au contraire essayer de trouver des solutions, que certains ont imaginées.

Nous discuterons avec vous, et je pense que cela mérite en tous les cas d'ouvrir la discussion, sans préjuger de ce qui peut arriver, mais en sachant qu'il y a des pistes qui ont été trouvées. Ce n'est pas pour multiplier les acteurs et augmenter les coûts, mais au contraire pour trouver des solutions de proximité.

Voilà comment nous comprenons ce message.

Comme l'a dit M. JOTTERAND, je vous prie d'être compréhensifs avec l'Administration. Nous ne pourrions pas revenir vers vous le mois prochain, voire dans deux mois. Si vous voulez des pistes intéressantes et élaborées, il faudra attendre plusieurs mois.

C'était surtout pour cela que j'ai pris la parole, afin que vous n'espériez pas un examen rapide en commission.



D'habitude nous sommes extrêmement rapides mais, ici, il faudra plusieurs mois pour pouvoir vous offrir des réponses, des éclaircissements, et préparer une commission qui permettra d'avoir un vrai dialogue autour de ce sujet qui nous touche tous.

Mis à part mon côté taquin avec le représentant de l'UDC, je retiens que nous sommes tous intéressés et concernés par cette question.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. AUBERT, vous avez la parole.

**M. AUBERT** : merci Mme la Présidente.

On peut entendre ces inquiétudes sur les surenchères en matière de santé. Ne pas créer de millefeuilles ou de frais supplémentaires, c'est un vrai sujet que ce soit chez nous ou dans toute la Suisse.

Je trouve pertinent, intéressant et plein de curiosité d'avoir ce texte ce soir.

Il me semble que c'est un sujet que nous n'avons pas beaucoup abordé lors de cette législature. Cela peut nous donner des idées pour ceux qui préparent les programmes de la suivante, à savoir de réfléchir où il y a des trous, sur ce qui pourrait manquer.

Il y a des communes qui proposent des services spécifiques de santé.

Cela va aussi permettre de faire un état des lieux de ce que nous avons à Vernier.

Je trouve que c'est intéressant de réfléchir à cela. Merci.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération et l'envoi en commission sociale, jeunesse et enfance de la motion M 390 – 24.10 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**La prise en considération de la motion M 390 – 24.10, Pour la création d'un dispositif de santé de proximité, est acceptée par 25 OUI (9 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 3 MCG, 2 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 I) et 2 abstentions (2 UDC).**

**Cette motion est envoyée en commission sociale, jeunesse et enfance.**

**Mme COVER, Présidente** : nous passons au point 15) de l'ordre du jour.

## 15. RÉSOLUTIONS

---

### 15.A) MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2020 – 2025 (R 388 – 24.10)

---

#### **MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2020 - 2025**

*Vu les articles 13 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier ;*

*vu l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*vu l'article 10, alinéa 2, lettre a des statuts de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV) du 25 septembre 2021 ;*

*vu la résolution R 002 – 20.06, Désignation des membres des commissions et représentations extraparlamentaires de la législature 2020 - 2025, du 2 juin 2020 ;*

*vu la démission de Mme Anabela FRAGA du Conseil de fondation de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV) ;*

*sur proposition du groupe LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX ;*

*le Conseil municipal*

#### **déclare :**

*désigner Mme Patricia AUBERT, comme représentante du groupe LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX au sein du Conseil de fondation de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV), pour le restant de la législature 2020 - 2025.*

**Mme COVER, Présidente** : y a-t-il des demandes de parole ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au vote de la prise en considération.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la résolution R 388 – 24.10 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**La prise en considération de la résolution R 388 – 24.10, Modification dans la désignation des membres des commissions et représentations extraparlamentaires de la législature 2020-2025, est acceptée par 27 OUI, soit à l'unanimité.**

**Mme COVER, Présidente** : si personne ne demande la parole, je vous laisse lire le déclare, M. le Secrétaire.

**M. BRON, Secrétaire** : merci Mme la Présidente.

le Conseil municipal

**déclare :**

désigner Mme Patricia AUBERT, comme représentante du groupe LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX au sein du Conseil de fondation de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV), pour le restant de la législature 2020 - 2025.

**Mme COVER, Présidente :** merci.

Nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent la résolution R 388 – 24.10 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**La résolution R 388 – 24.10, Modification dans la désignation des membres des commissions et représentations extraparlimentaires de la législature 2020 - 2025, est acceptée par 27 OUI, soit à l'unanimité.**

**Mme COVER, Présidente :** nous passons au point suivant.

**15.B) RÉCOLTE DE SIGNATURES POUR RÉFÉRENDUMS RÉMUNÉRÉES (M. MARTENS, MMES FORNEY ET SANTI, MM. ARNOLDI, AZIRI, BRINER, BLEIKER, JUNGO RODRIGUEZ, MARIN ET XHELADINI) (R 391 – 24.10)**

---

### **RÉCOLTE DE SIGNATURES POUR RÉFÉRENDUMS RÉMUNÉRÉES**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Suite à la question écrite QE 359 – 24.05 concernant la loi sur la récolte de signatures pour référendums, en Suisse et à Genève en particulier, il a été répondu que le Canton de Genève a érigé la récolte rémunérée de signatures en infraction pénale, punissable de l'amende dans certaines circonstances.

L'article 183, lettre d, chiffre 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982 (LEDP) prévoit : « Est passible de l'amende, s'il n'y a pas lieu à application des dispositions du code pénal suisse, du 21 décembre 1937, quiconque [...] d) concernant diverses opérations : [...] 3° procède ou fait procéder, moyennant rétribution, à la quête de signatures en matière de référendum ou d'initiative [...] ». ».

Puis en juin 2023, le Conseil d'État a eu l'occasion de préciser : « Dans le cadre de l'application de l'article 183, lettre d, chiffre 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP; rs/GE A 5 05), seule la rémunération fixée en fonction du nombre de signatures récoltées est interdite. Les autres formes prévues, par exemple un montant forfaitaire payé à une entreprise ou à des personnes chargées de récolter payées au mois ou à l'heure, sont admises. En outre, la réglementation de la LEDP ne s'applique que pour les initiatives et les référendums en matière cantonale et communale. ».

De récents et importants cas de fraude ont été mis à jour dans la presse en Suisse, démontrant un flou juridique que des référendaires, aussi bien que des entreprises de récolte de signatures rémunérées, ont

*mis à profit pour récolter et déposer des signatures de manière abusive et frauduleuse. Ceci est inadmissible et délétère pour notre système de démocratie directe.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier*

**déclare :**

*souhaiter l'interdiction de la récolte de signatures rémunérées en vue d'initiatives ou de référendums.*

**Mme COVER, Présidente :** nous avons reçu une nouvelle résolution.

Y a-t-il une demande parole parmi les déposants de ce projet ? M. MARTENS.

**M. MARTENS :** nous avons posé cette question il y a quelque mois de cela, et la réponse n'est pas très claire.

Vous venez de le lire dans la presse ; c'est un problème qui se trouve un peu partout.

Je tiens à préciser que j'ai déposé ma résolution vendredi et la manchette de la Tribune de Genève parlant de ce sujet est sortie samedi.

Oui, nous sommes dans l'air du temps. C'est un problème de société qui apparaît maintenant et au vu de tout le monde.

Il est possible de s'acheter des initiatives et des référendums.

Nous proposons d'agir contre ce procédé pour que notre démocratie directe reste directe, qu'elle ne soit pas commerciale. Je ne sais pas comment il faut le dire.

Je vous demande de faire bon accueil à notre projet.

J'ai pensé à demander le vote immédiat ; vous me connaissez, j'adore cela, mais il semblerait que nous nous dirigeons plutôt vers la commission des règlements, et je pense que c'est une très bonne solution.

**Mme COVER, Présidente :** merci.

M. le Maire, vous avez la parole.

**M. STAUB, Maire :** deux choses.

Je laisse le Bureau décider, mais la commission des règlements n'a pas de compétence pour cela.

Élaborer des règlements sur un sujet pour lequel nous n'avons pas de compétence me paraît extrêmement étonnant.

Sur le fond, nous pouvons adresser cette résolution exclusivement au Canton, voire à la Confédération pour les initiatives fédérales.

Je laisse le Bureau répondre, mais la commission des règlements ne pourra pas élaborer un règlement.

**Mme COVER, Présidente :** merci.

M. BRON, vous avez la parole.

**M. BRON** : c'est un projet qui a été déposé ce soir.

Nous devrions donc d'abord voter l'acceptation de l'urgence pour pouvoir en discuter.

En effet, ce sujet est d'actualité.

Pourquoi le Bureau propose l'envoi en commission des règlements ? Ce n'est pas pour faire un règlement, mais notamment pour auditionner le Service des votations et élections pour connaître la marge de manœuvre de la Commune.

C'était pour éviter de refuser ce projet ce soir.

Si nous n'avons pas de marge de manœuvre, je proposerais aux déposants de retirer purement et simplement leur texte, parce qu'il n'y a pas la possibilité pour une commune de faire cette demande.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. NOBS, vous avez la parole.

**M. NOBS** : merci Mme la Présidente.

Je vais un peu abonder dans le sens de M. BRON en disant que si les déposants sont au courant d'un quelconque comportement qui serait contraire au droit, on ne peut que les inviter à dénoncer ce cas au Ministère public, et on verra bien ce qu'il en résultera.

Là, je ne vois pas quel est l'intérêt d'un tel texte.

Cela a été dit, ce n'est pas une compétence essentiellement municipale.

Pour ma part, je ne peux pas accepter un tel texte.

Merci Mme la Présidente.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. MARTENS, vous avez la parole.

**M. MARTENS** : si vous ne voulez pas envoyer ce projet en commission des règlements parce que cela ne tient pas debout, j'ai plutôt envie que nous fassions un vote immédiat.

Nous allons peut-être voter un texte qui n'est pas réalisable, mais quelque part c'est aussi une déclaration de notre part pour dire que nous nous opposons à cette pratique.

Il y a effectivement un risque que cela ne serve à rien, mais je préfère voter un texte qui ne sert à rien plutôt que de ne rien faire du tout.

Je demande donc le vote immédiat.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. le Maire, vous avez la parole.

**M. STAUB, Maire** : juste pour mettre un peu d'ordre là-dedans.

C'est une résolution, dès lors on ne nous demande pas d'agir.

Le Conseil administratif va recevoir ce texte et le transmettra au niveau cantonal.

Vous avez vu que le Grand Conseil a passé une motion et que le Conseil d'État a dit qu'il travaillait sur ce sujet.

Je pense que, dans ce cadre-là, il est tout à fait possible de voter une résolution.

Il est vrai que nous n'avons pas de compétence, mais comme nous essayons toujours d'être de bonne foi et d'œuvrer dans l'intérêt de ce que souhaitent les Conseillers municipaux, nous prendrions cet objet comme une demande à faire au Canton.

Je voudrais quand même répondre directement à M. NOBS.

Nous avons informé le Conseil municipal de ce fait lors de la récolte de signatures pour le référendum contre l'interdiction de l'affichage à des fins commerciales. Nous avons eu des retours sur le fait que des entreprises avaient été mandatées et étaient rémunérées pour récolter des signatures.

Nous avons alors indiqué au Service des votations et élections, ainsi qu'au Procureur général, que, selon les informations que nous avons, il y avait des entreprises qui récoltaient les signatures contre rémunération, sans dire s'il y avait quelque chose d'illégal ou pas.

Je voulais juste préciser, pour être transparent, que par le passé nous avons eu un cas et que le Conseil administratif, dans son rôle de devoir transmettre des informations auprès des autorités compétentes, l'avait fait.

En soi, nous n'avions pas reçu de réponse.

Je vous rappelle juste que plus de six cents signatures avaient alors été annulées.

À notre connaissance, il n'y a pas eu de conséquences pénales, mais il y a eu un cas où nous avons eu des doutes et nous l'avons reporté auprès des autorités compétentes.

Je voulais juste préciser cela, puisque la Commune de Vernier avait connu par le passé un cas de soupçon sur des rémunérations de collecte de signatures.

Encore une fois, on ne veut pas savoir si cela est illégal ou pas.

**Mme COVER, Présidente** : nous allons passer au vote sur l'urgence.

Celles et ceux qui acceptent l'urgence de la résolution R 391 – 24.10 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**L'urgence de la résolution R 391 – 24.10, Récolte de signatures pour référendums rémunérées, est acceptée par 18 OUI (9 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 2 ALTERNATIVE), 6 NON (3 MCG, 1 PLR, 2 UDC) et 3 abstentions (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 I).**

**Mme COVER, Présidente** : y a-t-il une demande de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous passons au vote de la prise en considération de résolution R 391 – 24.10.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la résolution R 391 – 24.10 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**La prise en considération de la résolution R 391 – 24.10, Récolte de signatures pour référendums rémunérées, est acceptée par 19 OUI (9 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 2 ALTERNATIVE, 1 PLR), 6 NON (3 MCG, 2 UDC, 1 I) et 2 abstentions (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).**

**Mme COVER, Présidente** : M. BRON, vous avez la parole.

**M. BRON** : pour moi, il n'y a pas d'urgence, car tant les autorités fédérales que cantonales travaillent déjà sur le sujet.

Donc, merci pour ce texte qu'il est en effet intéressant de prendre en considération, mais je m'abstiendrai lors du vote final.

**Mme COVER, Présidente** : nous passons au vote final.

Celles et ceux qui acceptent la résolution R 391 – 24.10 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**La résolution R 391 – 24.10, Récolte de signatures pour référendums rémunérées, est acceptée par 20 OUI (9 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 2 MCG, 2 ALTERNATIVE), 5 NON (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 2 UDC, 1 I) et 2 abstentions (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 PLR).**

**Mme COVER, Présidente** : le déclare figurera au procès-verbal.

Nous passons au point 16) de l'ordre du jour.

## 16. INTERPELLATIONS

---

**Mme COVER, Présidente** : nous n'avons reçu aucune interpellation.

Nous passons au point 17) de l'ordre du jour.

## 17. NOMINATION DES PRÉSIDENT-E-S, VICE-PRÉSIDENT-E-S ET SUPPLÉANT-E-S DES LOCAUX DE VOTE POUR L'ANNÉE 2025

---

**Mme COVER, Présidente** : les listes relatives à la nomination des Président-e-s, Vice-Président-e-s et Suppléant-e-s des locaux de vote pour l'année 2025 sont passées dans les rangs. Nous allons donc pouvoir passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent ces listes votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**Les listes relatives à la nomination des Président-e-s, Vice-Président-e-s et Suppléant-e-s des locaux de vote pour l'année 2025 sont acceptées par 27 OUI, soit à l'unanimité.**

**Mme COVER, Présidente** : nous passons au point 18) de l'ordre du jour.

## **18. QUESTIONS ÉCRITES**

---

### **18.A) DES CAMIONS ÉLECTRIQUES AVEC NOS PRESTATAIRES (QE 392 – 24.10) (M. BRINER)**

---

#### ***DES CAMIONS ÉLECTRIQUES AVEC NOS PRESTATAIRES***

*Quels sont les moyens que peut mettre en place la commune de Vernier auprès des prestataires de levée de déchets pour profiter de camions électriques.*

*À titre d'exemple, est-il imaginable d'une sorte de partenariat financier commune-prestataires où la ville met en avant de l'argent en contrepartie d'un camion électrique et d'un contrat financier réduit pour la partie courante*

**Mme COVER, Présidente** : nous avons reçu la question écrite QE 392 – 24.10 « Des camions électriques avec nos prestataires » déposée par M. BRINER.

Nous passons au point suivant.

### **18.B) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 371 – 24.06 « STADE DU FC AVANCHET – VANDALISME » (QE 371 A – 24.10)**

---

#### ***Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 371 - 24.06***

*déposée par Monsieur Christophe RUSSI, Conseiller municipal*

*relative à l'objet suivant :*

#### ***STADE DU FC AVANCHET - VANDALISME***

#### **QUESTION**

*Je me permets de vous écrire concernant la gestion et l'utilisation du terrain communal sur lequel évolue le FC Avanchet. En tant que membre indépendant, je suis extrêmement préoccupé par la gestion du matériel mis à disposition de ce club, qui semble être sujette à de nombreux dysfonctionnements.*



*Ma question porte spécifiquement sur l'autorisation de sortie de matériel, notamment les buts, de ce terrain pour des tournois organisés par le FC Grand-Saconnex. J'aimerais savoir qui, au sein de la structure communale, a donné cette autorisation.*

*Il m'a été rapporté que le FC Avanchet aurait initialement donné son accord pour la sortie de ce matériel, un fait confirmé par le président du club à l'époque. Or, ce dernier déclare aujourd'hui ne pas être au courant de la situation actuelle. De plus, j'ai constaté des actes de vandalisme, tels que la cassure de la chaîne donnant accès au terrain, qui auraient été justifiés par une prétendue autorisation.*

*Pouvez-vous éclaircir la situation en répondant aux questions suivantes :*

*Qui a donné l'autorisation de sortie du matériel du terrain communal pour les tournois du FC Grand-Saconnex ?*

- 1 Le FC Avanchet a-t-il le droit de permettre la sortie de matériel d'un terrain communal ? Si oui, dans quelles conditions et avec quelles restrictions ?*
- 2 Quelle est la position de la commune sur les actes de vandalisme effectués pour entrer sur le terrain sous prétexte d'autorisation ?*
- 3 Quelles mesures seront prises pour rectifier et prévenir de tels incidents à l'avenir ?*

*Je pense qu'il est crucial de tirer la sonnette d'alarme concernant la gestion de ce club pour empêcher que de tels événements ne se reproduisent. Le vandalisme et la mauvaise gestion du matériel communal ne sont pas acceptables.*

*Je vous remercie par avance pour votre réponse détaillée et pour les mesures que vous prendrez afin de garantir une gestion adéquate et sécurisée des infrastructures sportives communales.*

## RÉPONSE

- 1 Nous avons contacté le FC Grand-Saconnex, qui nous a informés que le FC Avanchet-Sport avait autorisé le prêt de ces buts pour des matchs. Le Service des sports n'étant pas au courant de ce prêt, il n'a par conséquent pas pu l'autoriser.*

*Si le FC Avanchet-Sport avait demandé l'autorisation au Service des sports de la Ville de Vernier, propriétaire de ces buts, le service aurait étudié la raison de la demande et la pertinence du prêt.*

*Dans l'hypothèse que l'autorisation aurait pu être donnée par le service, alors il aurait été impératif que ce prêt ne dérange en aucun cas les entraînements du FC Avanchet-Sport. Les buts auraient dû être transportés suivant les jours et heures demandés, et avec soin, pour ne pas les endommager. En cas de dégâts, ils auraient été à la charge du club empruntant ces buts.*

- 2 La Commune réprimande ces actes de vandalisme qui lui coûtent cher en temps et en heures de travail pour le personnel. Elle ne tolère aucunement ces agissements sur des terrains sportifs mis gratuitement à disposition de la population.*

*Ces actes ne sont pas forcément le fait de membres des clubs sportifs, ils peuvent provenir de toute autre personne.*

- 3 Le Service des sports est vigilant en informant les clubs et en mettant du matériel solide et le plus adéquat possible afin d'éviter ce vandalisme.*

*Comme le Service des sports l'effectue actuellement, il s'adresse au comité de chaque club pour qu'il instruisse ses membres sur le respect du matériel et les heures d'éclairage et d'utilisation des stades.*

*Nous précisons que des terrains restent accessibles à la population, qui peut jouer en dehors des heures d'entraînement des clubs sans devoir casser des chaînes ou escalader des barrières.*

*Une réflexion est en place pour avoir éventuellement, dans le futur, du personnel qui accompagne les clubs le soir et les week-ends, ce qui permettrait une meilleure surveillance des installations.*

La question écrite QE 371 – 24.06 est ainsi close.

Martin STAUB  
Maire

**Mme COVER, Présidente** : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 371 – 24.06 « FC Avanchet – Vandalisme ».

Nous passons au point suivant.

**18.C) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 372 – 24.06  
« TOURISME À VERNIER » (QE 372 A – 24.10)**

---

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 372 – 24.06**

déposée par Monsieur Denis AZIRI, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

**TOURISME À VERNIER**

**QUESTION**

À l'heure où Suisse Tourisme inscrit sur son site internet la Cité du Lignon dans les beaux lieux à visiter, où la Ville de Vernier accueille le départ et l'arrivée de la dernière étape du Tour de Romandie, où la Ville de Vernier cherche à montrer où elle se situe sur la carte de la Suisse et où les touristes commencent à être aperçus, les questions suivantes se posent :

- Est-ce que la Ville de Vernier a identifié ou a prévu d'identifier tous les lieux situés sur son territoire qui présentent un intérêt touristique et quel service en est responsable ?
- Qu'est-ce que la Ville de Vernier entreprend ou prévoit d'entreprendre à propos de la signalisation, de l'affichage, de la diffusion d'informations et publications à destination des touristes ?
- Est-ce qu'une collaboration avec Suisse Tourisme ou l'Office du tourisme cantonal est prévue pour la promotion touristique de la Ville de Vernier ?

**RÉPONSE**

Il est vrai que c'est une très belle nouvelle et une fierté de voir la Cité du Lignon répertoriée par Suisse Tourisme comme un site qui mérite d'être visité.

*Néanmoins, dans le cadre du développement de son attractivité en faveur de la population touristique, la Ville de Vernier :*

- *Ne comptabilise pas encore les sites susceptibles d'être intéressants pour le tourisme en interne et n'a pas de service répondant.*
- *Ne souhaite pas se substituer à une compétence nationale ou cantonale. Par souci de rationalité, la mise en valeur de la Ville de Vernier fonctionne au cas par cas, en réponse aux différents événements qui se déroulent sur son territoire. Ceux-ci peuvent être sportifs ou culturels et sont largement communiqués à la population comme aux visiteurs extérieurs. En revanche, l'Administration ne compte pas en l'état développer de démarches de promotion en faveur des touristes, faute de ressources dédiées et compte tenu de ses missions de service public.*
- *Met en valeur son territoire dès que c'est possible en accord avec les démarches proactives des services relayées par le Service de la culture et de la communication.*
- *Développe avant tout des prestations et des aménagements en faveur de ses habitantes et de ses habitants. Si ceux-ci, une fois développés, devaient faire l'objet d'intérêt des instances nationale et cantonale de promotion du territoire, des partenariats seraient bien entendu envisagés.*

La question écrite 372 – 24.06 est ainsi close.

Gian-Reto AGRAMUNT  
Conseiller administratif

**Mme COVER, Présidente** : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 372 – 24.06 « Tourisme à Vernier ».

Nous passons au point suivant.

**18.D) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 381 – 24.09 « DANS L'ENFER DES CYCLISTES ? » (QE 381 A – 24.10)**

---

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 381 – 24.09**

*déposée par Monsieur Pierre BLEIKER, Conseiller municipal*

*relative à l'objet suivant :*

**DANS L'ENFER DES CYCLISTES ?**

**QUESTION**

*J'ai régulièrement l'occasion de traverser le quartier de l'Étang à vélo pour me rendre sur mon lieu de travail. Si une attention particulière a été portée au niveau des infrastructures pour les cyclistes, ce qui est appréciable, force est de constater que ces dernières sont souvent inutilisables.*

*En effet, les arrêts intempestifs et le parking sauvage de certains automobilistes est un véritable fléau tout au long de l'avenue de l'Étang. Si à certaines périodes cette situation est moins prégnante, c'est une véritable catastrophe depuis la rentrée scolaire 2024. Il est impossible d'emprunter ce cheminement à vélo sans se mettre en danger.*

*Cette situation est complètement intolérable dans un quartier dédié principalement aux mobilités douces.*

*Mes questions sont les suivantes :*

- 1 Quel dispositif est mis en place pour éradiquer la délinquance de certains automobilistes ?*
- 2 Est-ce qu'une action de répression (ou une action PREDIRE) a été menée dans le cadre de la rentrée scolaire à ce sujet ?*
- 3 À défaut, est-ce qu'une action est prévue dans les prochaines semaines à ce sujet ?*

## RÉPONSE

*Concernant les trois points ci-dessous, ils incluent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à ce jour.*

- 1 Les contrôleurs municipaux du stationnement circulent tous les jours dans le quartier puisqu'ils démarrent leurs tournées depuis le poste de police. Ils sont naturellement vigilants et sanctionnent les infractions constatées.*

*Les contrôleurs municipaux du stationnement et les agents de la Police municipale ont apposé plus de 800 amendes d'ordre concernant principalement le parcage sur les trottoirs, la piste cyclable et sur le trottoir de l'avenue de l'Étang de plus d'1.5 m.*

*Pour ce qui est de la circulation, dix-sept contrôles ont été effectués avec plusieurs délits à la clé, qui ont été traités soit au poste de Police municipale, soit au suivi judiciaire de la Police cantonale.*

*En collaboration avec la Police cantonale et dans le cadre du Contrat local de sécurité, deux contrôles radar ont été effectués sur l'avenue de l'Étang, un contrôle a fait l'objet d'une interception sur place des véhicules en infraction, tandis que le deuxième a été fait juste avec la pose du radar et le traitement ultérieur des infractions par la Police cantonale.*

*Nous avons été appelés pour 25 réquisitions concernant des « véhicules gênants » situés sur les trottoirs de l'avenue de l'Étang, les chantiers à l'intérieur du quartier et des véhicules stationnés dans les allées. Ces infractions ont systématiquement été sanctionnées par des amendes et des déplacements immédiats des véhicules.*

- 2 Pour la rentrée scolaire de fin août, nous avons effectué 3 contrôles PREDIRE aux entrées de l'école de l'Étang, ainsi que devant d'autres écoles de la Commune.*

- 3 Pour les contrôles PREDIRE communaux, ces derniers se font naturellement à chaque rentrée scolaire. Les prochains sont programmés après les vacances scolaires d'octobre durant toute la semaine de la rentrée ; le quartier de l'Étang sera également concerné.*

*Pour ce qui est des contrôles circulation sur l'avenue de l'Étang et dans le quartier (mobilité deux roues), l'ilotier du secteur planifie un contrôle toutes les deux semaines environ. De plus, un contrôle radar avec interception est planifié d'ici la fin de l'année.*

*Comme mentionné plus haut, le travail des contrôleurs municipaux du stationnement est journalier dans le quartier, au gré de leurs entrées et sorties du poste pour se rendre sur la Commune.*

*La question écrite QE 381 – 24.09 est ainsi close.*

Martin STAUB  
Maire

**Mme COVER, Présidente** : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 381 – 24.09 « Dans l'enfer des cyclistes ? ».

Nous passons au point au 19) de l'ordre du jour.

## 19. QUESTIONS ORALES

---

**Mme COVER, Présidente** : M. BLEIKER, vous avez la parole.

**M. BLEIKER** : merci Mme la Présidente.

J'étais en train d'écrire une question écrite concernant la gestion des déchets à la piscine du Lignon, l'utilisation de vaisselle jetable et non réutilisable, et je me suis rendu compte que cette question avait déjà été posée sous forme d'une motion, la motion M 500 A – 19.12 » Finissons-en avec la vaisselle jetable dans les installations de la Commune ».

Le Conseil administratif avait donné une réponse intermédiaire, mais il n'a pour l'instant pas donné de réponse définitive à cette motion.

J'aimerais donc savoir si le Conseil administratif peut donner une réponse définitive à cette motion.

Merci.

**Mme COVER, Présidente** : merci M. BLEIKER.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

**M. BUSCHBECK, Conseiller administratif** : merci M. le Conseiller municipal pour votre rappel.

Effectivement, nous avons donné une réponse intermédiaire, puisque nous avons entrepris un certain nombre de démarches pour améliorer la qualité de la vaisselle à la piscine du Lignon.

C'est un processus itératif, raison pour laquelle nous n'avons pas encore totalement terminé de traiter cette problématique, mais nous allons faire en sorte pour que vous ayez une réponse plus définitive à cette motion dans les plus brefs délais.

Je vous remercie.

**Mme COVER, Présidente** : merci M. BUSCHBECK.

Mme MÜLLER, vous avez la parole.

**Mme MÜLLER** : merci Mme la Présidente.

On m'a rapporté qu'il y avait eu récemment une cérémonie à Poussy pour honorer des sportifs verniolans.

Apparemment, la commission des sports n'aurait pas été conviée. J'aurais juste souhaité savoir pourquoi.

**Mme COVER, Présidente** : M. STAUB, vous avez la parole.

**M. STAUB, Maire** : la réponse est très simple.

Il y a passablement d'événements organisée par l'Administration pour lesquels le Conseil administratif n'invite pas forcément les membres des commissions, où les Conseillers municipaux ne sont pas conviés.

Nous en organisons beaucoup et je ne peux les énumérer ici.

Nous n'invitons pas tout le temps des membres d'une commission ou d'une autre, parce qu'il y a des événements qui sont directement en rapport avec l'Administration.

Nous remercions aussi les bénévoles une fois par année, et la commission des sports n'est pas invitée, parce que c'est dans le rapport qu'a l'Administration avec les clubs.

Nous pouvons toujours y réfléchir, mais il n'y a pas d'invitation systématique.

Si je peux être un peu taquin : quand nous invitons l'ensemble du Conseil municipal, vous êtes très peu à y répondre.

Je prends note de votre demande, mais il n'y a rien de spécial ou d'anormal. C'est juste que nous avons beaucoup d'événements comme celui-ci et que nous n'invitons pas systématiquement le Conseil municipal ou les commissions, parce que ce sont des rapports entre l'Administration et les clubs.

Comme c'était une première, je vais voir comment faire pour les prochaines fois, mais il n'y avait aucune volonté de brimer qui que ce soit.

**Mme COVER, Présidente** : merci M. STAUB.

M. VUILLEUMIER, vous avez la parole.

**M. VUILLEUMIER** : c'est plutôt une remarque qu'une question.

J'ai constaté que l'arrosage automatique fonctionnait encore il y a une dizaine de jours. A-t-on pensé à l'arrêter ?

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

**M. BUSCHBECK, Conseiller administratif** : en principe, l'arrosage automatique est doté de capteurs qui font que l'arrosage se déclenche seulement au bon moment, mais nous allons vérifier et je vous donnerai une réponse le mois prochain.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. BRINER, vous avez la parole.

**M. BRINER** : merci Mme la Présidente.

J'ai deux questions. La première s'adresse au concepteur du site web.

Comme mon camarade, j'ai essayé d'effectuer des recherches à propos d'anciennes motions déposées au Conseil municipal, mais j'avoue ne pas y arriver. Si vous avez une personne à me proposer, je serais intéressé.

La deuxième question est en relation avec le tri. Je suis étonné de constater que depuis plus de trois ans, le problème de tri des déchets au FC VERNIER n'est toujours pas en place, et qu'il n'y a pas de solution proposée. Je n'arrive toujours pas à comprendre qui en est responsable.

Ma question est donc la suivante. Qui est responsable de mettre en place un système de tri au sein des clubs de football ? Est-ce de la responsabilité du tenancier de la buvette ? Est-ce de la responsabilité du club ? Est-ce de la responsabilité de la Commune ?

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. AGRAMUNT, vous avez la parole.

**M. AGRAMUNT, Conseiller administratif** : excusez-moi, M. BRINER, mais je n'ai pas bien compris votre question au sujet du site internet. Pourriez-vous la répéter, s'il vous plaît ?

**Mme COVER, Présidente** : M. BRINER, vous avez la parole.

**M. BRINER** : je suis dans l'incapacité de poser un filtre de recherche, c'est-à-dire de pouvoir sélectionner une question écrite, voire un autre objet déposé au Conseil municipal, ou une date, et en même temps faire une recherche sur un élément. C'est l'un ou l'autre, et je trouve cela assez difficile.

**M. AGRAMUNT, Conseiller administratif** : merci beaucoup. C'est beaucoup plus clair.

Nous vous répondrons prochainement.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

Mme BRANDRUP, vous avez la parole.

**Mme BRANDRUP** : merci Mme la Présidente.

Je voulais juste poser une question par rapport aux salles que nous utilisons à l'école de Balexert pour des activités destinées aux jeunes.

Parfois, il n'y a pas du tout d'internet. L'accès internet ne passe pas du tout.

Est-il possible d'intervenir pour remédier à cela ?

**Mme COVER, Présidente** : M. AGRAMUNT, vous avez la parole.

**M. AGRAMUNT, Conseiller administratif** : nous allons envoyer le service contrôler sur place et nous vous répondrons ultérieurement.

**Mme COVER, Présidente** : M. STAUB, vous avez la parole.

**M. STAUB, Maire** : je voulais informer M. BRINER que le Conseil administratif répondra la prochaine fois à sa deuxième question.

J'ai quelques réponses à donner.

Une réponse à M. ANGELOZ concernant les contrôleurs du stationnement. Ma réponse donnée en séance était correcte à 80%, mais je peux vous faire part des éléments suivants.

Je vous avais dit que ces contrôleurs intervenaient pour des événements ponctuels, c'est bien vrai, mais durant l'été, de juin à septembre, il y a davantage de contrôles : deux fois, voire trois fois par mois les dimanches.

Nous avons visé l'été, car nous savons qu'il y a davantage de problèmes de stationnement durant cette période. Autrement, c'est en cas d'événements ponctuels ; pendant la fête aux Avanchets, nous avons aussi fait en sorte que ce ne soit pas invivable pour les habitants, par exemple.

J'ai une autre réponse à M. XHELADINI, qui évoquait de jeunes mamans et leurs enfants face aux propriétaires de chiens dans le parc situé près des allées 4, 6, 8 et 10B de l'avenue Henri-Golay. Il y avait également une question concernant l'accès du PMU de l'avenue Henri-Golay, à cause du stationnement de véhicules mal stationnés.

Plusieurs passages ont été effectués sur les différents lieux, tant dans le parc cité qu'à l'avenue Henri-Golay. Aucune présence de canidé n'a été constatée au moment des passages, mais cela ne veut pas dire que cette situation n'existe pas, M. XHELADINI.

Au niveau du stationnement sauvage, plusieurs passages ont aussi été effectués. Pour votre information, plusieurs amendes d'ordre ont été notifiées.

Nous continuons d'être attentifs sur ces lieux, et en particulier sur le stationnement sauvage le long du PMU.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

**M. BUSCHBECK, Conseiller administratif** : merci Mme la Présidente.

J'ai aussi plusieurs réponses à donner.

Tout d'abord à une question de M. MARTENS concernant les horloges qui ne sont pas toujours à l'heure sur la Commune.

Concernant l'horloge de la petite école du Village, l'entreprise SYSTEC est intervenue pour la régler. Une caméra a été installée afin de contrôler les mouvements du mécanisme et comprendre pourquoi celle-ci se dérègle continuellement.

Concernant l'horloge de la COOP de Vernier-Village, la FMCV a été informée et elle va faire le nécessaire.

En réponse à M. GOMES DE ALMEIDA concernant le fait que les chauffeurs TPG n'étaient pas toujours respectueux en ne s'arrêtant pas lorsque des personnes souhaitent traverser le passage pour piétons située après l'arrêt Lignon-Cité.

Nous avons donc transmis cette remarque aux TPG. Ils nous ont informés que dans le « briefing mensuel du réseau », transmis à tous les conducteurs TPG, ils ont écrit un mot spécifique pour les inviter à être plus respectueux de cet arrêt et des piétons qui traverseraient ce passage pour piétons.

J'ai une réponse à une question de M. ARNOLDI relative aux informations que le Conseil administratif a reçues de l'OFROU sur les emprises de chantier qu'ils pourraient y avoir lors des travaux d'élargissement de l'autoroute à Vernier.



J'ai un peu une réponse de Normand, en disant que ces informations sont publiques, mais pas vraiment, car elles figurent dans des documents de travail. L'OFROU n'a rien à cacher, mais il ne veut pas que les informations contenues dans ces documents soient largement diffusées.

Je vous propose donc que ce document soit présenté lors d'une prochaine commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité. J'espère que cela vous convient.

Enfin j'ai une question à laquelle je ne répondrai pas ce soir. C'est une question que M. NOËL m'a posée plusieurs fois en plénière et en commission. Elle concerne la gestion des travaux en lien avec le BHNS, au débouché de la route de Montfleury. J'ai une réponse extrêmement complète du service.

Au lieu d'en faire une lecture fastidieuse qui va durer quelques minutes en l'absence du Conseiller municipal qui me l'a posée, je vous propose de reporter cette lecture à une prochaine séance. Ainsi M. NOËL pourra en profiter également.

Je vous remercie.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. AGRAMUNT, vous avez la parole.

**M. AGRAMUNT, Conseiller administratif** : merci Mme la Présidente.

J'avais une question de M. Howard NOBS au sujet des salles à louer sur notre Commune. Il lui semblait qu'il n'y avait plus de salles disponibles pendant la semaine, que celles-ci ne pouvaient être louées que pendant le week-end.

Après un retour du service, je vous informe qu'il existe trois types de mise à disposition de salles pour les différents partenaires communaux.

Il y a les salles de gymnastique utilisées par le DIP et le GIAP en semaine, de 08h00 à 18h00, puis par les associations sportives jusqu'à 22h00 ; les salles des fêtes (buvette et salle de gymnastique) mises à disposition des associations ou clubs le samedi pour des manifestations ; et enfin les centres de quartier, qui sont utilisés par le GIAP en semaine à midi (restaurants scolaires), et par les associations, du lundi au vendredi, pour divers cours, réunions en journée et en soirée ; ces centres de quartier sont mis à disposition des habitants le week-end pour des fêtes privées.

Il existe donc des possibilités de location de salles.

J'invite les personnes qui aimeraient des salles en semaine à contacter le Service guichet prestations pour lui faire part de leurs besoins.

En fonction des éléments que je vous ai cités, ledit Service guidera les personnes vers une salle ou une autre.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. BRINER, vous avez la parole.

**M. BRINER** : j'ai une dernière question.

Sur la rue du Village, on voit qu'il y a des agrafes sur la gauche en allant en direction de l'extérieur de Vernier. Est-ce qu'il y a une notion réglementaire au fait que ces agrafes soient là ou ont-elles été installées à un moment où la rue était beaucoup moins apaisée que maintenant ?

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

**M. BUSCHBECK, Conseiller administratif** : quelle est votre question, M. le Conseiller municipal ?

Effectivement, des épingles à vélos ont été posées à différents endroits dans la Commune, mais quelle est votre question, M. BRINER ?

**Mme COVER, Présidente** : M. BRINER, vous avez la parole.

**M. BRINER** : ma question est de savoir s'il y a une loi qui demande cela ou si c'est au bon vouloir de notre Commune.

**M. BUSCHBECK, Conseiller administratif** : s'agissant du réseau communal non structurant, nous sommes compétents pour effectuer le marquage moyennant une autorisation de construire.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. VUILLEUMIER, vous avez la parole.

**M. VUILLEUMIER** : petite question concernant le chemin de Crotte-au-Loup. J'ai entendu dire qu'il allait être mis dans un seul sens, route de Peney, direction ZIMEYSA.

Cette information est-elle vraie ? Si oui, quand cet aménagement va-t-il être réalisé ?

Il est vrai que ce chemin est problématique.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

**M. BUSCHBECK, Conseiller administratif** : je vous répondrai volontiers M. VUILLEUMIER, même si, normalement, après les réponses du Conseil administratif aux questions posées lors d'une précédente séance, on ne recommence pas le tour des questions. C'est M. BRINER qui a commencé, donc nous allons lui taper sur les doigts !

Mais je réponds très volontiers à M. VUILLEUMIER. Il y a effectivement une mesure de chantier qui va être prise dans le cadre du chantier du BHNS, puisque les automobilistes qui ne peuvent plus passer par la route de Montfleury ont tendance à emprunter le chemin de Crotte-au-Loup. Nous avons identifié cela, mais l'arrêté de circulation a pris un peu de temps à être mis en place.

Il y aura une mise en impasse du chemin de Crotte-au-Loup, qui ne sera plus perméable au niveau du chemin de la Petite-Garenne. Au croisement des chemins du Sorbier et de la Petite-Garenne, il y aura une mise en impasse du chemin de Crotte-au-Loup pour éviter le trafic de transit, en tout cas le temps du chantier. Nous verrons ensuite si cette mesure doit être maintenue.

**Mme COVER, Présidente** : merci.

Il est 21h33.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne fin de soirée. N'oubliez pas d'enlever votre carte et la batterie de votre micro.

La séance est levée à 21h33.

Gilles-Olivier BRON  
Secrétaire

Sylviane COVER  
Présidente